



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.9

3 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 9e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 27 septembre 1989, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Puis : M. NAVAJAS MOGRO (Vice-Président) (Bolivie)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Barre (Somalie)
M. Mahmud (Bangladesh)
M. Manglapus (Philippines)
M. Eyskens (Belgique)
M. Arens (Israël)
Le prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Débat général [9] (suite)

Déclaration de :

M. Bin Abdullah (Oman)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je me permets d'attirer l'attention des représentants sur le fait que, conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, la liste des orateurs pour le débat général sera close ce soir à 18 heures. Je prie donc les représentants qui souhaitent participer au débat général de bien vouloir s'inscrire le plus tôt possible.

M. BARRE (Somalie) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand privilège pour ma délégation que de participer aux travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis chargé, Monsieur le Président, de transmettre, à vous-même et aux délégations ici présentes, les salutations chaleureuses du Président, du Gouvernement et du peuple de la République démocratique de Somalie, ainsi que leurs meilleurs vœux pour le succès de cette importante session de l'Assemblée générale.

Permettez-moi, Monsieur, de commencer par vous féliciter sincèrement au nom de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la présente session. La Somalie entretient des liens étroits et fraternels avec votre pays, le Nigéria, qui continue de jouer un rôle de pointe constructif dans la promotion des buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que de la paix, de la liberté et du développement dans le monde. Nous vous assurons de notre plein appui et de toute notre coopération dans l'exercice de vos lourdes responsabilités. Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau.

Nous tenons également à exprimer notre profonde reconnaissance à M. Dante Caputo pour la précieuse contribution qu'il a apportée à la cause de paix et de la coopération internationale en sa qualité de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

De même, nous rendons hommage au Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement total au service des buts et principes de la Charte des Nations Unies de même que pour les efforts constants et inlassables qu'il déploie afin de renforcer les Nations Unies et en faire un

M. Barre (Somalie)

instrument de promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Son rapport, riche en informations sur les questions dont nous sommes saisis, est à notre avis une contribution significative aux travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

En fondant les Nations Unies, l'humanité a créé pour la première fois un arrangement institutionnel permanent pour le règlement pacifique des différends et pour la coopération entre les Etats. La Charte des Nations Unies a suscité des réformes fondamentales dans les relations internationales, avec des conséquences de grande portée. Elle exprime la volonté de :

"... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ... ainsi que des nations, grandes et petites..."

Elle reconnaissait ce faisant que l'instauration d'une paix mondiale durable doit être garantie par la réalisation des droits de l'homme. La Charte a consacré la notion nouvelle d'une éthique internationale fondée sur la paix et la justice entre les nations. Nous n'acceptons plus que la force seule règle les différends entre les nations. Chaque différend doit être jugé selon son contenu et ses mérites et évalué à la lumière du droit international.

La Charte de notre organisation, à l'Article 1, confirme le droit des peuples coloniaux à l'autodétermination et en a fait un principe fondamental.

Un tournant dans l'histoire de l'Organisation a été marqué par l'adoption, en 1960, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, telle qu'elle figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La Déclaration présentait sans ambiguïté la position de la communauté mondiale sur la décolonisation. L'assujettissement d'un peuple à la domination étrangère et à l'exploitation a été déclaré un déni des droits de l'homme fondamentaux, contraire à la Charte des Nations Unies. La résolution reconnaît également le droit de tous les peuples à l'autodétermination et, partant, le droit de décider librement de leur statut politique et de mener leur développement économique, social et culturel. En outre, la Déclaration précise que le processus de libération est irrésistible et irréversible et que, pour éviter des crises sérieuses, il convient de mettre fin au colonialisme et à toutes les pratiques de ségrégation et de discrimination qui lui sont associées.

M. Barre (Somalie)

Les résultats obtenus par les Nations Unies dans la réalisation des espoirs et aspirations des peuples colonisés d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, du Pacifique et d'autres régions pour obtenir l'indépendance nationale sont véritablement historiques. L'adhésion à l'Organisation a triplé, ce qui témoigne manifestement du grand succès enregistré dans le domaine de la décolonisation. Toutefois, l'objectif ultime de faire de cette organisation une institution universelle n'a pas encore été atteint. Contrevenant de façon directe aux dispositions de la Charte et de la Déclaration, certaines forces dominant dans plusieurs régions du monde et continuent à s'opposer aux droits inaliénables des peuples à l'autodétermination. Elles font ainsi obstacle à l'émancipation de ces peuples. Il y a de nombreux exemples de violation des droits de l'homme en raison du recours par ces forces brutales à l'occupation et à la répression. Les puissances et les régimes qui fondent leur politique et leur philosophie sur le refus par la force des droits fondamentaux des peuples à l'autodétermination continuent de camoufler leur position derrière certains "principes" qu'ils utilisent de façon commode pour empêcher la communauté mondiale de passer à l'action contre eux.

Les Nations Unies ont pour devoir de s'opposer à ces forces et de passer à l'action de façon concertée pour appuyer les aspirations légitimes des peuples opprimés. La Somalie est fermement convaincue que la réalisation complète et entière de la noble tâche que constitue l'élimination totale de toutes les formes de colonialisme doit continuer de recevoir une priorité élevée aux Nations Unies, afin d'assurer justice et liberté à tous les peuples qui continuent de languir sous le joug de la domination et de l'oppression coloniale.

M. Barre (Somalie)

La Charte ne se borne pas simplement à viser la création d'instruments des droits de l'homme, de décolonisation et de paix. Elle reconnaît également que la lutte contre la faim, la maladie, les privations et l'analphabétisme devrait être menée au plan mondial grâce aux efforts politiques de toutes les nations. La paix demeurera fragile tant que le problème de l'injustice économique et sociale ne sera pas traité correctement. L'expression "interdépendance mondiale" n'est plus seulement un terme à la mode; c'est devenu la clef de la solution à de nombreux problèmes auxquels notre planète est confrontée aujourd'hui.

Dans ce contexte, c'est avec une profonde préoccupation que nous voyons que la plupart des pays en développement restent toujours à l'extérieur du courant de progrès qu'a connu l'économie mondiale ces dernières années. Ils sont en proie à de sévères crises qui entravent leurs économies et étranglent leur processus de développement. Dans la quasi-totalité de l'Afrique, par exemple, le revenu par habitant a continué de diminuer. De nombreux pays parmi les plus pauvres, en particulier les moins développés, sont devenus encore plus pauvres. Dans l'ensemble du monde développé, le chômage s'est considérablement accru. L'amélioration de la structure des prix des produits de base ne suffit toujours pas à modifier fondamentalement la tendance générale des marchés de produits de base. La crise de la dette, qui s'est déclenchée simultanément dans de nombreux pays en développement au début des années 80, continue sans relâche et entrave sérieusement leurs efforts de développement. Les taux réels d'intérêt sont toujours exorbitants, ce qui a des répercussions sérieuses sur les économies des pays en développement. La résurgence du protectionnisme dans les pays développés continue de faire obstacle aux exportations des pays en développement. L'aide officielle au développement stagne, et les mouvements financiers privés en direction des pays en développement ont diminué de façon radicale. La crise du développement a revêtu une dimension nouvelle encore plus complexe, s'accompagnant d'une dégradation accélérée de l'environnement mondial souvent causée par une pauvreté aiguë. Ainsi, les pays en développement restent prisonniers d'un système qui continue d'échapper à leur contrôle et qui ne fait que contribuer à approfondir et exacerber la crise que connaît leur développement.

Indéniablement, la relance de la croissance de l'économie mondiale et l'intégration des pays en développement dans ce processus de façon efficace et à long terme exigent l'appui de l'environnement international. Ceci suppose un

M. Barre (Somalie)

accroissement du courant net de ressources à des conditions de faveur aux pays en développement, pour compléter sensiblement leurs propres efforts de développement. Ceci est nécessaire pour faciliter la mise en oeuvre de leurs programmes d'ajustement structurel, pour moderniser et diversifier les bases de leur économie, pour vaincre la pauvreté, pour améliorer leur environnement et développer leurs ressources humaines. La relance de la croissance dans les pays en développement passe aussi par leur aptitude à résoudre le sérieux problème du fardeau de la dette. Ce problème aigu doit être traité de façon intégrée et complète sans plus attendre.

La crise du développement trouve sa manifestation la plus saisissante dans le sort des pays les moins développés qui ont dû faire face à des handicaps structurels formidables et qui ont fait l'expérience d'une détérioration extrême de leur situation socio-économique générale. Dans les années 80, malgré les importantes mesures de politique nationale qu'ils avaient prises conformément au nouveau Programme substantiel d'action, les effets d'un climat économique extérieur hostile se sont encore exacerbés du fait de l'échec de l'application des recommandations du nouveau Programme et de son examen à moyen terme. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance d'un renforcement des efforts internationaux pour relancer la croissance et le développement des pays les moins développés. Nous voudrions également insister sur l'importance de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, prévue en 1990, qui devrait adopter un plan substantiel d'action en vue du développement soutenu des pays les moins développés pendant les années 90.

La situation économique qui prévaut actuellement en Afrique exige que les pays développés s'acquittent plus efficacement de leurs engagements pour permettre que soient pleinement atteints les objectifs du programme d'action des Nations Unies pour la relance et le développement en Afrique, 1986-1990.

La crise socio-économique qui a sévi dans de nombreux pays en développement, en particulier les moins développés d'entre eux, a encore été exacerbée par certains événements qui ont mis à rude épreuve la capacité de ces pays à survivre. La Somalie, par exemple, est devenue pays d'accueil pour quantité de réfugiés dont le nombre s'accroît dans de larges proportions. La communauté internationale a toujours reconnu que le peuple somali se montrait le plus généreux à l'égard de ces réfugiés auxquels il donne asile à un coût considérable pour l'économie et le développement social de la nation.

M. Barre (Somalie)

Malheureusement, ceux qui se sont réfugiés en Somalie ont dernièrement connu des restrictions draconiennes sur le plan alimentaire, médical et autres, ce qui leur a imposé de pénibles épreuves et a rendu leur survie même presque impossible. Même s'il est nécessaire de mettre sur pied en Somalie un programme à long terme pour les réfugiés - programme que mon gouvernement appuie sans réserve -, nous pensons que la décision prise récemment par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et par le Programme alimentaire mondial de suspendre l'aide alimentaire aux réfugiés est injustifiée et qu'elle aura de graves conséquences pour leur survie. L'aide humanitaire aux réfugiés ne doit pas être liée à des considérations politiques. Notre objectif devrait être de trouver une solution durable à long terme au problème des réfugiés. En attendant que cet objectif soit atteint, la communauté internationale a l'obligation morale de fournir aux réfugiés l'assistance humanitaire et l'aide dont ils ont besoin.

Les efforts de la Somalie pour promouvoir la croissance socio-économique et le développement se sont jusqu'ici heurtés à la grave situation humanitaire qui sévit dans certaines régions du nord de la Somalie. Outre d'importantes pertes en vies humaines causées par les attaques menées par des bandits armés contre des installations gouvernementales et des centres administratifs, la situation a provoqué un déplacement massif de population et la destruction à grande échelle de propriétés publiques et privées. Cette grave situation nous préoccupe.

Mon gouvernement est bien sûr reconnaissant au Secrétaire général d'avoir rapidement pris la décision d'envoyer une mission d'enquête dans la région pour évaluer les besoins en aide humanitaire de la population affligée. Nous tenons à remercier la Mission des Nations Unies qui s'est vu confier cette tâche pour la diligence avec laquelle elle a mené à bien son travail et pour le rapport qu'elle a préparé et dont nous sommes maintenant saisis.

Pour sa part, mon gouvernement a pris les mesures qui convenaient pour faire face à cette situation particulièrement catastrophique.

M. Barre (Somalie)

Dans la limite de ses ressources limitées, le gouvernement a fourni toute l'aide possible à la population affligée sous forme de nourriture, de médicaments et autres produits de base. La gravité et l'ampleur de ce problème humain requiert une aide internationale importante. Hélas, la communauté internationale ne s'est pas montrée jusqu'ici à la hauteur de nos attentes. Mon gouvernement demande que l'on apporte l'appui nécessaire de façon que le programme de réhabilitation et de reconstruction, tel que recommandé par la Mission des Nations Unies, puisse être pleinement mis en oeuvre.

Si l'on examine l'évolution actuelle de la situation internationale, on s'aperçoit que la détente Est-Ouest et les initiatives visant un règlement pacifique des conflits régionaux ont eu des effets bénéfiques sur la situation internationale dans son ensemble. Mais si l'on peut se réjouir du rôle constructif joué par la communauté internationale dans la recherche de solutions aux problèmes majeurs que connaît le monde aujourd'hui, il n'en reste pas moins que de nombreux et difficiles problèmes demeurent, que des zones de conflit perdurent, qui continuent de menacer la paix et la sécurité internationales et régionales. La Somalie estime que le désarmement est un impératif moral à l'ère nucléaire. Il est la condition sine qua non pour atteindre l'objectif le plus important de la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La course effrénée aux armements a rendu plus fragiles encore la paix et la sécurité internationales. Cette situation appelle un dialogue et des négociations efficaces, et c'est dans ce contexte que nous nous sommes félicités du nouvel esprit de rapprochement entre les deux superpuissances. Nous espérons vivement que les changements récemment intervenus dans les relations Est-Ouest auront un impact favorable sur les efforts de désarmement global et le relâchement des tensions dans le monde.

Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite du conflit au Moyen-Orient, résultante directe des injustices et des brutalités historiques endurées par le peuple palestinien, qui a été chassé par la force de sa patrie. La question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient. Le soulèvement courageux, l'intifada des populations de la Rive occidentale et de Gaza est là pour rappeler qu'il ne saurait y avoir de paix dans la région tant que les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien n'auront pas été pleinement restaurés.

M. Barre (Somalie)

La position de la Somalie sur cette question est ferme et constante. Nous n'avons cessé d'appuyer sans équivoque nos frères palestiniens dans leur lutte pour recouvrer leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) : leur seul représentant légitime. Nous nous sommes félicités de la création d'un Etat indépendant de Palestine par le Conseil national palestinien, l'année dernière, et avons été parmi les premiers Etats à le reconnaître. La Somalie est l'un des nombreux Etats qui n'a cessé d'encourager la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de la Palestine sur un pied d'égalité avec d'autres parties. A notre sens, cette conférence offrira une chance unique de négocier sur la base des résolutions constructives de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient. La présente session de l'Assemblée générale doit passer à l'action en appuyant le processus de paix au Moyen-Orient.

L'Afrique australe est une autre région de conflit international majeur. Il est de notre devoir à tous de faire tout notre possible pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme, du racisme et de l'apartheid en Afrique australe. La Somalie, membre actif du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, est irrévocablement attachée à la cause des peuples opprimés de Namibie et d'Afrique du Sud dans leur juste et légitime lutte pour la liberté et la dignité de l'homme.

La Somalie se félicite que l'on ait commencé à mettre en oeuvre le Plan des Nations Unies pour la Namibie. Le Secrétaire général mérite notre profonde reconnaissance pour sa contribution historique à la cause namibienne. Cependant, j'aimerais à ce propos lancer un avertissement étant donné l'évolution rapide de la situation en Namibie résultant des manipulations et manoeuvres du régime raciste sud-africain, y compris ses campagnes généralisées d'intimidation et de harcèlement de la population civile qui visent à faire obstacle au processus d'indépendance de la Namibie. Nous demandons à la communauté internationale de garantir immédiatement à la Namibie les conditions qui permettraient au peuple namibien de participer librement au processus électoral sous la supervision et le contrôle des Nations Unies en vue de l'indépendance rapide du territoire. La Somalie prie instamment le Secrétaire général de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la mise en oeuvre sous sa forme originale et définitive de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Barre (Somalie)

La responsabilité de la communauté internationale à l'égard de la promotion des droits de l'homme et de l'élimination des menaces pour la paix est extrêmement lourde dans le cas de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement somalien se félicite de l'application renforcée de mesures qui atteste l'horreur qu'inspire à la communauté mondiale la politique d'apartheid menée par le régime de Pretoria. Mais, hélas, le système d'apartheid est toujours là, et, comme de récents événements l'ont montré, l'oppression institutionnalisée contre la majorité de la population et contre tous les opposants à l'apartheid se poursuit. Les Etats Membres doivent prendre des mesures globales concertées en vue de l'éradication complète de l'apartheid et de l'édification d'une société démocratique dans une Afrique du Sud unie, démocratique.

Si le régime de Pretoria devait poursuivre sa politique de répression interne et d'agression externe, le Conseil de sécurité se devrait de prendre des mesures immédiates conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'imposer des sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime raciste sud-africain.

En ce qui concerne l'Afghanistan, la Somalie a toujours recherché un règlement rapide du conflit qui déchire ce territoire. Nous nous sommes félicités des accords intervenus, l'année dernière, entre les parties concernées en Afghanistan. Le retrait par étape des troupes étrangères nous laisse également espérer un règlement rapide du conflit. Toutefois, nous regrettons vivement de constater que la situation en Afghanistan n'a toujours pas été changée et que les souffrances incessantes infligées au peuple afghan continuent d'affecter gravement la paix et la stabilité de la région. Nous prions instamment toutes les parties intéressées d'oeuvrer à la recherche d'un règlement pacifique de leurs divergences sur la base de la pleine mise en oeuvre des Accords de Genève.

En ce qui concerne la question de Chypre, nous tenons à souligner la nécessité d'un dialogue et de négociations intercommunautaires, car cela nous semble être le seul moyen de parvenir à une solution juste par des moyens pacifiques. Nous sommes grés au Secrétaire général dont les efforts patients en faveur d'un règlement négociés sont apparus comme un facteur déterminant dans la cessation de ce conflit. Nous avons été sensibles aux récentes réunions menées au niveau le plus élevé entre les parties intéressées, car nous y voyons là un progrès certain.

M. Barre (Somalie)

Nous prions instamment le Secrétaire général de mener à bien sa mission de bons offices et de demander à toutes les parties concernées de coopérer pleinement avec lui dans un esprit constructif afin de trouver une solution juste et durable qui prenne en considération les droits fondamentaux des deux communautés.

La Somalie est fermement convaincue que le conflit au Cambodge doit être réglé par des moyens pacifiques sur la base du retrait de toutes les forces étrangères en garantissant le droit du peuple kampuchéen de décider librement de son destin sans ingérence extérieure. La Conférence sur le Cambodge qui s'est tenue récemment à Paris n'ayant pas pleinement répondu aux attentes de la communauté internationale, nous espérons que toutes les parties concernées continueront à exercer leur influence afin de trouver une solution à ce conflit le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la question de la Corée, mon gouvernement appuie la réunification pacifique du peuple coréen. Nous espérons que les contacts qui ont été pris entre les représentants des parties concernées susciteront une plus grande compréhension et créeront les conditions nécessaires à une solution pacifique de ce problème tenace. Conformément au principe d'universalité qui constitue l'une des caractéristiques fondamentales des Nations Unies, nous soutenons l'aspiration du peuple coréen à devenir membre de l'Organisation des Nations Unies, afin de contribuer à la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

Au moment où le monde entre dans le troisième millénaire, nous, la famille des nations, n'avons d'autre choix que de relever les défis du monde contemporain. Le moment est venu d'innover et d'agir avec témérité. Nous devons déployer des efforts concertés pour assurer une vie meilleure et plus digne à tous nos peuples. Pris ensemble, les pays ont suffisamment de ressources pour soutenir nos efforts. Le génie et le potentiel humains qui sont presque illimités peuvent, à chaque étape de notre parcours, nous offrir de nouvelles solutions créatrices pour accéder à un monde meilleur et à un avenir salubre pour tous. Nos efforts collectifs n'aboutiront que dans la mesure où nous suivrons la voie de la compréhension mutuelle et de la coopération. J'espère très sincèrement que nous ferons le choix qui s'impose en temps voulu, c'est-à-dire dès maintenant.

M. MAHMUD (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand plaisir de participer à une session des Nations Unies dont la présidence a été confiée à un illustre fils de l'Afrique. La

M. Mahmud (Bangladesh)

délégation du Bangladesh partage la fierté que nos collègues nigériens doivent éprouver, car nos deux pays sont unis par des liens d'amitié très étroits. Qu'il me soit permis de féliciter les membres du Bureau de leur élection et de formuler les meilleurs voeux de succès à leur intention dans l'accomplissement de leurs fonctions. Je tiens également à rendre un chaleureux hommage à votre éminent prédécesseur, M. Dante Caputo, de l'Argentine, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la dernière session.

Je débiterai mon intervention en adressant des félicitations bien méritées à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Sa diplomatie discrète mais féconde, ses efforts patients, son courage et sa persévérance ont permis de faire avancer la cause de la paix. Il a non seulement su gagner notre affection, mais il s'est également réservé une place dans le panthéon de l'histoire.

Le système des Nations Unies a de nombreuses réalisations à son actif, même si beaucoup reste encore à faire. Néanmoins, au cours des derniers mois, non seulement la crédibilité de notre organisation s'est accrue, mais la confiance de la communauté mondiale en ses institutions s'est raffermie. On s'accorde à penser aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies dispose d'un potentiel unique, qu'elle peut non seulement promouvoir l'entente, mais susciter une réaction concertée aux problèmes contemporains multidimensionnels en favorisant l'esprit de coopération.

L'année dernière le Bangladesh a été ravagé par les pires inondations que l'on ait connues de mémoire d'homme. L'Assemblée a réagi rapidement et envoyé des secours aux sinistrés. Une réunion spéciale sur l'aide au Bangladesh s'est tenue ici l'année dernière afin d'aider ce pays à se procurer les ressources nécessaires à l'application de mesures à plus long terme. Depuis lors, des mesures d'une importance capitale ont été prises pour remédier à cette situation. Un effort national massif a été consenti sous la supervision directe du Président Hussain Muhammad Ershad afin de réhabiliter et de reconstruire les zones sinistrées, de réadapter et de relancer leur économie. Un programme global de protection contre les inondations a été mis au point. Grâce à une réaction internationale sans précédent, au courage et à la ténacité de la population, la famine, la croissance négative et les épidémies qui avaient été prédites ont pu être évitées.

M. Mahmud (Bangladesh)

Nous sommes décidés à faire tout ce qui est en notre pouvoir sur le plan national. Cependant, on reconnaît actuellement que la lutte contre les catastrophes naturelles exige une coopération qui dépasse nos frontières et des ressources qui sont bien au-delà de nos modestes moyens. C'est pourquoi des efforts soutenus ont été entrepris sur les plans bilatéral, régional et international, afin de suppléer à nos efforts nationaux. Une attention particulière a été consacrée à la préparation d'études en vue de trouver une solution durable. Une conférence internationale sur les inondations au Bangladesh, convoquée par la Banque mondiale, se tiendra au mois de décembre de cette année, à Londres. Nous espérons que vous contribuerez à son succès.

La plupart des graves problèmes économiques, les sérieuses contraintes qui pèsent sur le développement et autres difficultés d'une ampleur considérable auxquels est confronté le Bangladesh, et qui sont exacerbés par la dégradation de l'environnement, sévissent également dans d'autres pays dont les conditions de vie sont analogues aux nôtres. Les années 80 ont par conséquent été une décennie de profondes déceptions, presque de désespoir, pour la plupart des pays en développement. Au cours de cette période très mouvementée, l'écart s'est élargi entre pays développés et pays en développement. Si les pays les plus riches ont pu sortir d'une dure récession économique et jouir de la plus longue période d'expansion économique depuis la deuxième guerre mondiale, la vaste majorité des pays en développement ont continué à pâtir de la crise économique.

Les pays d'Amérique latine et l'Afrique ont ainsi été plongés dans une situation critique. Les pays les plus pauvres, les moins développés du monde restent enlisés dans une grave crise du développement. Leur croissance demeure lente, voire négative. La proportion des "cas de pauvreté désespérés" dans ces pays s'est accrue de façon effarante. Cette situation précaire s'explique par le fait que tous les éléments vitaux nécessaires au développement soutenu des pays en développement font encore défaut. Les prix des produits de base, si importants pour ces pays, sont encore à un niveau intolérablement bas. La dette extérieure continue de grever lourdement leur économie et le flux des ressources continue paradoxalement à circuler des pays pauvres en développement du sud vers les pays riches du nord.

M. Mahmud (Bangladesh)

En raison de la réalité de l'interdépendance, ces préoccupations deviennent celles de tous les pays. A Belgrade, au début du mois, le Président Hussain Muhammad Ershad a souligné que la nécessité d'un consensus global relatif à la solution de ces problèmes revêtait une priorité indéniable.

M. Mahmud (Bangladesh)

Seul un tel consensus peut conduire à une solution. Ceci requiert également l'adoption et la mise en oeuvre d'une série complète de mesures s'attaquant à tous les aspects des problèmes qui freinent le développement des pays en développement. D'excellentes occasions se présenteront durant les mois à venir de réunir les éléments d'un tel consensus. Je fais allusion ici à l'élaboration d'une stratégie du développement par la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se réunir à Paris en 1990. Lors de ces importantes rencontres, il faudrait partir de la prémisse essentielle qu'il n'existe pas de solution unilatérale à nos problèmes. Si nous voulons mettre fin à la crise, il nous faut établir un dialogue mondial et être prêts à attaquer le problème de façon énergique sur tous les fronts.

En vue d'améliorer le climat mondial, le Bangladesh propose de prendre de façon urgente les mesures suivantes :

Premièrement, augmenter considérablement le volume des capitaux financiers concédés aux pays en développement et inverser le flux des excédents des investissements mondiaux en vue de satisfaire les besoins d'investissement dans les pays en développement.

Deuxièmement, adopter et mettre en oeuvre des mesures en vue de réduire et de restructurer le fardeau écrasant de la dette. Une stratégie de la dette orientée vers la croissance devrait viser à réduire les taux d'intérêt, à abaisser les paiements des intérêts au titre de la dette, à réduire de façon décisive et substantielle l'obligation de la dette et à annuler entièrement la dette des pays les moins développés.

Troisièmement, trouver les moyens d'améliorer les gains potentiels d'exportation des pays en développement grâce à l'élargissement des marchés, à la libéralisation des échanges par le respect des engagements souscrits dans la Déclaration de Punta del Este et qui n'ont pas encore été mis en pratique, de stabiliser les gains à l'exportation, de lier les conditions de remboursement de la dette aux prix des produits de base et aux fluctuations du taux d'intérêt.

Quatrièmement, reconnaître le lien crucial qui existe entre les échanges, le développement et la dette.

M. Mahmud (Bangladesh)

Cinquièmement, appuyer les efforts des pays en développement pour intensifier le processus de développement scientifique et technique et, partant, leur capacité à adapter et à assimiler de nouvelles technologies.

Sixièmement, porter l'effort sur l'amélioration des conditions des pays les moins développés et les aider à entrer dans le courant du processus de développement international. A cet égard, la Conférence de 1990 des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait adopter un plan d'action général.

Septièmement, assurer la sécurité alimentaire, - notamment en prenant des mesures d'urgence en vue d'accroître la production alimentaire dans les pays les moins développés - ainsi que la création de réserves alimentaires adéquates et l'accès à ces réserves et mettre sur pied un réseau de nutrition, d'emploi et de santé pour les groupes les plus vulnérables.

Enfin, encourager et mobiliser les ressources humaines en vue du développement, notamment grâce à une concentration des efforts afin d'établir nettement quels sont les besoins fondamentaux. Ceci implique que l'accent soit mis sur les catégories les plus désavantagées, les femmes, les enfants et les handicapés.

Alors qu'une action urgente de coopération plus vaste est demandée sur le front économique, nous avons lieu d'être satisfaits des progrès réalisés dans bon nombre de domaines politiques. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'une atmosphère politique mondiale beaucoup plus détendue, grâce, dans une large mesure, aux initiatives et aux efforts louables des superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, de leurs dirigeants, de leurs gouvernements et de leurs peuples. Tout ceci a créé un climat propice pour que le système des Nations Unies puisse s'attaquer à certains problèmes concrets.

Les canons se sont tus dans la région du Golfe, et les effusions de sang provoquées par huit années d'une féroce guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq ont pris fin. Le Bangladesh est fier de faire partie du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII), qui contribue aujourd'hui au maintien de la paix. Nous espérons que des négociations directes entre les parties intéressées aboutiront à un règlement général, juste et honorable, tel que celui envisagé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 598 (1987).

En Afghanistan, l'Union soviétique mérite nos félicitations pour son attachement à la cause de la paix, qu'elle a amplement prouvé par le retrait de ses

M. Mahmud (Bangladesh)

troupes le 15 février de cette année. Mais les souffrances des Afghans ne sont pas terminées. Cinq millions de réfugiés, qui ont trouvé l'accueil le plus généreux au Pakistan et en Iran, attendent toujours de rentrer chez eux. Le peuple d'Afghanistan n'a pu encore exercer son droit d'avoir un système et un gouvernement de son choix. Le rôle de coordinateur des Nations Unies doit être renforcé par le rapatriement des réfugiés, la reconstruction du pays éprouvé par la guerre, l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi qu'en facilitant un règlement pacifique général conformément aux Accords de Genève.

Au Cambodge, l'offre du Viet Nam, de retirer ses troupes pour le 30 septembre, les négociations menées à la Réunion informelle de Jakarta, les efforts du Secrétaire général des Nations Unies et de toutes les parties à la Conférence de paix de Paris, ont fait naître l'espoir d'une solution imminente. Le récent échec de Paris ne doit pas freiner ce processus. De nouvelles tentatives doivent être entreprises afin de permettre au peuple du Cambodge de décider librement de son avenir.

En Namibie, l'aube d'une ère nouvelle de liberté est sur le point de se lever. Son indépendance a toujours été un sujet prioritaire de l'ordre du jour des Nations Unies. Le Bangladesh s'est totalement identifié avec le peuple namibien dans sa lutte pour la liberté et l'a soutenu sans relâche. Nous avons pris une part active au Conseil pour la Namibie. Au moment où je parle, nos soldats et nos civils sont sur le sol de la Namibie en tant que membres du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Le chef de notre groupe d'observateurs militaires a trouvé la mort en Namibie, lors d'un tragique accident, dans l'exercice de ses fonctions. Son sacrifice suprême sera compensé par la libération totale et définitive de la Namibie. S'il le faut, les Nations Unies doivent mettre à la disposition du Secrétaire général toutes les ressources nécessaires pour faire aboutir ses efforts.

Dans l'île de Chypre divisée, nous saluons avec satisfaction les entretiens qui ont été entamés entre les deux communautés, sans conditions préalables, en vue d'atteindre un règlement négocié. Nous souhaitons que les divergences manifestes qui existent entre elles puissent être éliminées. Nous espérons également que les contacts entre les deux Corée aboutiront à une réconciliation et à une solution pacifique, conformément aux aspirations de la population de cette péninsule.

Dans notre région, l'Asie du Sud, la quatrième réunion au sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, qui s'est tenue à

M. Mahmud (Bangladesh)

Islamabad en décembre dernier, a été couronnée de succès, en resserrant les liens de coopération socio-économique dans de nombreuses directions.

Malheureusement, certains problèmes restent insolubles. Au Moyen-Orient, l'occupation continue par Israël de territoires acquis illégalement a créé une situation explosive. La courageuse intifada du peuple palestinien résonne aujourd'hui comme un appel visant à mobiliser l'opinion publique mondiale contre la brutale répression de la liberté. Israël doit renoncer à tous les territoires arabes, y compris aux hauteurs du Golan, qu'il détient illégalement. Nous réitérons notre appui à la convocation rapide d'une conférence de paix internationale, à laquelle l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) doit participer sur un pied d'égalité. Le problème de la Palestine est au coeur de la crise du Moyen-Orient et sa solution est une condition sine qua non si l'on veut instaurer la paix dans la région.

Le système odieux de l'apartheid continue d'ensanglanter l'Afrique du Sud. Les souffrances de la majorité noire ne cessent de croître, tandis que des milliers de personnes, y compris Nelson Mandela, languissent encore en prison. Si Pretoria consentait à mettre en pratique ce qu'il commence maintenant à prêcher, ces milliers de personnes seraient libérées et il serait mis fin à l'apartheid. Le chemin de la liberté est peut-être long, mais pour les Sud-Africains, le voyage a commencé. Le Bangladesh souscrit à la nécessité d'apporter un soutien continu aux Etats de première ligne. Nous nous associons à l'appel en vue d'appliquer des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste.

Le désarmement reste, comme toujours, une de nos préoccupations prioritaires. Le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire (INF) a représenté un pas historique dans cette direction. La suite indispensable à cette mesure devrait être la réduction d'au moins 50 % des armes nucléaires stratégiques et une diminution significative des forces classiques. Quant à nous, au Bangladesh, en tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes partisans traditionnellement d'un désarmement général et complet.

M. Mahmud (Bangladesh)

Le désarmement nucléaire est certes un point prioritaire mais il est aussi urgent et nécessaire de procéder à une limitation des armes classiques. Il nous faut poursuivre nos efforts en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il faut renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle fasse respecter les dispositions et les mesures de vérification prévues dans le traité. Il faut poursuivre résolument la limitation des armes navales. Il faut mettre au point une convention sur le non-recours aux armes nucléaires contre les Etats non nucléaires. Il est capital de renforcer les assurances de sécurité, tant positives que négatives, données aux Etats non nucléaires. Il faut encourager la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier. Il ne faut pas céder à la tendance de perfectionner les armes pour accroître leur précision et leur facilité d'utilisation.

Il est largement reconnu aujourd'hui qu'il faut de toute urgence conclure une convention concernant l'interdiction des armes chimiques. Il faut faire en sorte que les progrès importants accomplis lors de la session d'été de la Conférence sur le désarmement aboutissent rapidement à des résultats. La Conférence de Paris et la réunion proposée à Canberra exerceront sûrement des pressions à cet effet. Il faut également respecter la décision d'élargir la Conférence sur le désarmement. Dans l'océan Indien, nous croyons fermement que le Comité ad hoc doit accélérer ses travaux préparatoires pour que la Conférence puisse se tenir l'année prochaine à Colombo.

Après avoir pendant des années ignoré les signaux d'alarme, nous sommes devenus maintenant très conscients des dangers qui pèsent sur l'environnement. La litanie des causes et conséquences est devenue monnaie courante. Nous sommes de plus en plus inquiets devant la diminution de la couche d'ozone, le réchauffement de l'atmosphère, l'effet de serre, le relèvement du niveau des mers, les pluies acides, les déchets toxiques, la désertification et le déboisement. Il est inévitable qu'on cherche à imputer le blâme. Il ne faut cependant pas que cela nous empêche de réaliser nos objectifs en vue de protéger notre planète. Il ne faut pas oublier que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont inextricablement liées. La réunion prévue en 1991 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait être propice à l'élaboration d'un plan d'action combinée, tenant dûment compte des aspects de développement que présentent les problèmes environnementaux. Je tiens à

M. Mahmud (Bangladesh)

souligner que le Sommet des pays non alignés tenu à Belgrade, sur la proposition du Président Hussain Muhammad Ershad, a demandé une convention internationale sur la protection et la préservation du climat mondial. Nous espérons que l'Assemblée donnera suite à cette demande.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à des maux sociaux qui ont pris des proportions gigantesques. Les drogues ont envahi nos communautés et nos foyers, mettant en danger nos sociétés, nos économies nationales et même la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme et la violence insensée frappent les fondements mêmes de notre société. Nous sommes convaincus que nous ne pourrions corriger efficacement cette situation qu'en nous ralliant aux directives de l'Organisation des Nations Unies. Cela veut dire que le système des Nations Unies devra assumer un rôle accru, rôle qui est devenu à la fois approprié et pertinent. Je suis convaincu qu'il sera assumé avec vigueur et détermination.

Le Secrétaire général a insisté sur la mission sociale des Nations Unies. Tous nos efforts en vue de la croissance économique seraient inutiles si nous négligeons les aspects sociaux du développement. La croissance démographique élevée, l'analphabétisme, la pénurie de soins de santé primaires et d'eau potable, la malnutrition, le taux élevé de mortalité infantile, sont autant de problèmes qui affectent le processus de développement et qui ont même des incidences plus sérieuses sur la stabilité des relations internationales. Lié étroitement à ces questions est le besoin d'améliorer les composantes vulnérables de notre société : les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées. Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a été le catalyseur de l'action internationale dans ce domaine. Elle devrait encourager une stratégie sociale mondiale. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience l'adoption par la présente session de l'Assemblée de la Convention tant attendue des Nations Unies sur les droits de l'enfant. La réunion au sommet proposée sur les enfants est une initiative louable qui mérite tout notre appui.

En dernière analyse, tous nos efforts doivent viser à améliorer les valeurs intrinsèques de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a contribué à élaborer les principes des droits de l'homme et à leur donner une définition reconnue de tous. Il lui incombe aujourd'hui de les faire respecter. Le dilemme est qu'il faut suivre le rythme croissant des attentes dans des domaines toujours plus vastes et plus complexes. Pour de nombreux Etats Membres, le droit au développement est

M. Mahmud (Bangladesh)

un droit inaliénable et une priorité absolue. A notre avis, il est inacceptable, quand plus d'un milliard de personnes vivent presque en marge de l'existence, que l'amélioration de leurs conditions soit négligée au profit d'autres droits.

Nous devons tirer pleinement parti des possibilités de la coopération multilatérale afin d'assurer un meilleur avenir. L'Organisation des Nations Unies est le point de convergence le plus universel de cette coopération. Les membres fondateurs de l'Organisation mondiale avaient pour objectif premier de prévenir une autre conflagration mondiale. Aujourd'hui, dans un monde différent, le sous-développement socio-économique représente une menace encore plus grave pour nos sociétés. Comme l'a déclaré cette année le Secrétaire général dans son rapport, les progrès réalisés dans le climat politique mondial peuvent s'avérer précaires si le climat économique demeure défavorable pour la majorité de la population mondiale. La dégradation de l'environnement dans le monde entier est un autre problème qui doit nous préoccuper tous. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies, dans la prochaine décennie, devra de façon appropriée concentrer ses efforts dans ces domaines. Nous croyons que tout problème affectant l'humanité tout entière mérite l'attention prioritaire de l'Organisation. Non seulement l'Organisation des Nations Unies deviendrait ainsi plus pertinente et plus dynamique mais notre monde complexe deviendrait un meilleur endroit où il serait possible de vivre dans l'entente et la coopération.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'entrée du Bangladesh aux Nations Unies. Nous sommes fiers de faire partie de cette instance mondiale. En réaffirmant notre attachement total aux buts et principes de la Charte, nous sommes inspirés par la vision d'un monde sûr et paisible dans lequel les citoyens pourront poursuivre sans obstacles ni coercition l'objectif d'une qualité de vie enrichissante et acceptable, conforme à la dignité de l'homme et à une plus grande liberté. Dans son discours prononcé à la quarantième session anniversaire, le Président Hussain Muhammad Ershad a défini avec éloquence le rôle des Nations Unies comme celui d'une organisation au sein de laquelle "les aspirations les plus profondes de l'humanité peuvent être satisfaites".

M. MANGLAPUS (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, avant même d'occuper ce poste, vous vous étiez déjà acquitté d'une noble tâche internationale puisque, pendant des années, vous avez présidé le Comité spécial contre l'apartheid. Sous votre direction, la contre-attaque mondiale contre cette insulte à la race humaine a remporté des victoires glorieuses. Et maintenant, vous voilà à ce poste, Monsieur le Président, vous, un ami des Philippines, qui êtes venu nous rendre visite en 1987, un ami de feu Ninoy Aquino, notre martyr, qui avez travaillé avec lui à Harvard. Nous, Philippines, nous réjouissons de vous voir présider cette instance représentant la communauté internationale au cours des 365 jours à venir.

Quant à M. Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qu'il me soit permis de faire remarquer que nos prévisions de succès dans l'exercice de ses fonctions de président de l'Assemblée générale l'année dernière se sont avérées exactes. Sous sa direction experte, les débats se sont déroulés sans conflit, sans incident, sans retard. Nous avons foi en lui en tant que dirigeant éminent aux qualités humaines reconnues, et nous pouvons dire que cette foi n'a jamais été mise en doute.

(L'orateur parle en espagnol)

Les Philippines peuvent être fiers que M. Caputo, notre président sortant émérite, soit notre grand compagnon dans la culture hispanique.

(L'orateur poursuit en anglais)

L'année dernière, je suis venu à cette tribune porteur d'un message émanant des pauvres de mon pays.

J'ai dit qu'ils sont pauvres, mais ce n'est pas parce qu'ils appartiennent à une race indolente, car j'ai dit que nos compatriotes sont disséminés à travers la planète - 2 millions d'entre eux vivent en Amérique, 500 000 au Moyen-Orient, 250 000 en Europe, 500 000 en Asie et dans le Pacifique -, cherchant labour et vie, enseignant aux nations, guérissant les hommes, mettant sur pied des industries, concevant des modules qui défient les étoiles et se posent sur la Lune, des hommes et des femmes doués et diligents, comme ces Européens qui colonisèrent l'Amérique et bâtirent ici un nouveau monde.

J'ai dit qu'ils sont pauvres, mais ce n'est pas parce qu'ils ne savent pas lutter pour leurs droits. Ils ont été en effet les premiers en Asie à verser leur sang dans la lutte contre le colonialisme occidental et à édifier leur propre

M. Manlapus (Philippines)

république. Quatre-vingt-dix ans plus tard, les citoyens de notre pays ont été les premiers au monde à se rassembler par millions pour braver les fusils avec des rosaires et renverser un dictateur sans effusion de sang. Au cours de ces quatre jours spectaculaires et sanglants de février, ils ont fait entendre, sous la direction de Corazon Aquino, le nouveau cri de ralliement pacifique "pouvoir au peuple" qui, aujourd'hui encore, résonne, parfois sans succès mais toujours glorieux, dans les rues des nations qui, sur plus d'un continent de notre planète, vivent une période de transition.

J'ai dit qu'ils sont pauvres, mais ce n'est pas parce qu'ils se multiplient trop rapidement. Et ils savent bien que, dans les pays riches, c'est l'édification des villes et des industries, et non pas le refoulement des instincts humains, qui a freiné cette multiplication.

J'ai dit qu'ils sont pauvres, mais ce n'est pas parce que leur nation ne se développe pas - car notre pays se développe bel et bien. Maintenant que nous avons recouvré la liberté, même si nous continuons d'être harcelés par l'extrême-gauche et l'extrême-droite, nous allons vers la démocratie et notre économie connaît un regain de croissance : l'an dernier, elle a crû de 6,8 %, et le semestre dernier, de 5,3 %.

Ils sont pauvres, ai-je dit, parce qu'ils ont hérité d'une dette extérieure du dictateur - qui se chiffre maintenant à 30 milliards de dollars - et, pour en assurer le service, notre pays doit grever son budget annuel d'environ 20 % et sortir chaque année 1,7 milliard de dollars de plus qu'il n'en reçoit.

Pendant toutes ces années, les pays du Nord ont insisté pour qu'on ne parle pas d'assistance à la dette en dehors des salles de conférence du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Pourtant, la suppression internationale de la dette s'est matérialisée au moment même où étaient créés le FMI et la Banque mondiale, puisque ces deux institutions ont été conçues par les mêmes dirigeants hardis, victorieux et intuitifs qui, se souvenant qu'ils avaient persisté dans l'erreur à Versailles en 1919, ont décidé, à Londres en 1947, d'annuler 70 % de la dette de l'Allemagne.

C'est ainsi que, l'an dernier, j'ai demandé la création d'une commission internationale sur la dette et le développement pour retrouver la vision de cette époque. Le Groupe des 77 a réagi promptement et a rédigé deux résolutions. La première demande au Secrétaire général des Nations Unies de poursuivre ses efforts,

M. Manlapus (Philippines)

par la voie de consultations de haut niveau, pour arriver à s'entendre sur une solution de l'endettement extérieur. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, avec seulement une voix contre et une abstention.

Cette année, la deuxième résolution, présentée par la Tunisie en tant que projet de décision au nom du Groupe des 77, qui demande la création de la commission sur la dette et le développement que j'avais proposée l'an dernier, est à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Ce projet de décision demande à l'Assemblée générale, à sa quarante-quatrième session, de créer, sous les auspices du Secrétaire général, une commission consultative sur la dette et le développement, composée de personnes éminentes des milieux universitaire, politique et financier, expertes en matière de finance internationale, commerce international et développement, qui sera chargée de définir des démarches novatrices et de présenter des propositions spécifiques relatives à tous les types de dette pour régler le problème de la dette des pays en développement d'une manière compatible avec la croissance et le développement de ces pays.

Ce projet de décision énonce que les intérêts des débiteurs et des créanciers seront représentés par les participants à la Commission, dont la composition reflètera dûment une représentation géographique et un équilibre régional appropriés.

Ce projet de décision demande que la Commission tienne compte des diverses études et recommandations disponibles à ce sujet, y compris le point de vue du Secrétaire général exposé dans son rapport intitulé "Vers une solution durable des problèmes de la dette", et les points de vue exprimés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui figurent dans le rapport relatif au commerce et au développement, 1988.

Enfin, ce projet de décision donne à la commission un mandat de trois ans et lui demande de présenter, chaque année, un rapport à l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés a également proposé, à sa réunion au sommet tenue à Belgrade au début de ce mois, la création d'une telle commission.

Notre assemblée doit adopter ce projet de décision, car il faut s'attaquer d'urgence à la dette au niveau mondial. Notre assemblée doit adopter ce projet, car vous-même, Monsieur le Président, avez fait un exposé très circonstancié des conséquences économiques, politiques et sociales de la dette internationale. Notre

M. Manqlapus (Philippines)

assemblée doit l'adopter, car le moment est venu pour que les prises de position rigides d'antan cèdent le pas à la souplesse. En 1987, le Japon avait suggéré la mise en circulation d'obligations financées par le FMI pour acheter les emprunts des endettés. Au Sommet de Toronto, en 1988, la France a proposé de supprimer la dette des pays les plus pauvres dans la région sub-saharienne. L'an dernier, à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la France, M. François Mitterrand, a proposé une conversion des emprunts en obligations garanties par le FMI afin de réduire le fardeau financier des pays endettés et demandé instamment aux pays créanciers de financer ce plan. L'année dernière, au moment même où nous prenions la parole dans cette salle, le Secrétaire au Trésor des Etats-Unis s'opposait fermement, à la réunion annuelle FMI-Banque mondiale à Berlin, à l'utilisation de fonds destinés à l'assistance internationale pour réduire les dettes privées.

M. Manlapus (Philippines)

Une semaine plus tard, comme je négociais à Washington un réexamen de l'Accord américano-philippin relatif aux bases militaires, le même Secrétaire au trésor commença à faire preuve de quelque souplesse. Il reconnut la pertinence de la position des Philippines, à savoir qu'une partie de l'indemnisation versée par les Etats-unis pourrait être utilisée aux fins d'une réduction de la dette dans le cadre de l'Accord relatif aux bases.

Il s'agissait pour nous - et peut-être pour tous les débiteurs internationaux - d'une percée historique, de l'ébauche d'une promesse d'allègement universel. Quatre mois plus tard, cette promesse se concrétisait dans un véritable plan. Le 10 mars 1989, le Secrétaire au Trésor des Etats-Unis, Nicholas Brady, a annoncé ce plan qui permet, voire encourage, le financement de la réduction de la dette internationale et du service de la dette par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Grâce à ce plan, nos négociateurs philippins signeront peut-être bientôt avec des banques privées un accord sur l'allègement de la dette, qui pourrait être sans précédent. Il s'agira d'un accord volontaire, car l'ampleur de l'allègement de la dette dépend de la volonté des banques commerciales à convenir de réductions importantes du remboursement de la dette. Il s'agira d'une réduction importante de la dette, pouvant aller jusqu'à la moitié de la dette pour les banques qui décideront de quitter notre programme d'emprunt. Et nous aurons de nouvelles ressources - jusqu'à un milliard de dollars provenant du petit noyau d'institutions qui continueront de nous accorder leur appui.

J'ai parlé à l'Assemblée l'an dernier de nos pauvres. Ils sont toujours pauvres et ils sont toujours là, mais ils peuvent aujourd'hui envisager l'avenir avec espoir.

Une intelligence souple ouvre de nouveaux horizons, et c'est l'esprit de souplesse et de créativité dont a fait preuve M. Brady, axé sur la réalité internationale, qui nous offre ce renouveau d'espoir.

Grâce à Dieu, nous entrons dans l'ère nouvelle de la souplesse. J'ai pu le constater également en Union soviétique, le mois dernier, lors d'une rencontre avec M. Gorbatchev à Moscou, où la souplesse se prononce perestroïka et glasnost, et englobe la capacité de changer, d'admettre les imperfections passées et de rêver de perfections nouvelles.

M. Manqlapus (Philippines)

Encourageons cette nouvelle souplesse; permettons-lui d'acquérir tout l'élan voulu en l'appuyant au niveau global, et cela ne peut se faire que par le biais des processus de paix des Nations Unies et des instruments qui réveillent leur créativité.

La Commission consultative sur la dette et le développement qui nous est maintenant proposée pourrait fort bien être cet instrument. La Commission verra le jour non comme un défi lancé aux pays créanciers, mais, en fait, comme un hommage qui leur est rendu et comme une tentative de coopération de la part des pays débiteurs en réponse à cette nouvelle ouverture que les créanciers commencent à manifester.

Le plan Brady estime que la suppression de la dette est essentielle pour revitaliser l'ajustement et pour garantir notre nouvelle solvabilité. Le plan Brady pourrait fort bien relancer le moteur grippé du développement des pays débiteurs. Le plan Brady est un début, et il doit encore répondre à beaucoup d'autres questions.

N'est-il pas de critère, par exemple, permettant de juger de l'application des arrangements de réduction ou d'allégement de la dette, si ce n'est qu'il faut y donner suite?

Devons-nous attendre que tous les niveaux physiques de production et les potentiels de productivité soient oblitérés pour que la dette soit éliminée ou oubliée?

Des réductions substantielles ne sont-elles possibles que lorsqu'il existe de nouveaux services qui échappent à l'inertie de la bureaucratie internationale ou de philosophies et d'intérêts énergiquement défendus?

Sinon, l'intérêt se portera-t-il jamais au-delà de la région subsaharienne?

Les gouvernements qui sont les grands protagonistes du plan ne devraient-ils pas mobiliser leur possibilité d'influence et ajuster leurs règlements financiers. Suffit-il de présenter un plan qui s'enlise dans la rhétorique?

La Commission ne devrait-elle pas donner des conseils sur la manière non seulement de persuader les créanciers de réduire la dette, mais également d'aider les débiteurs à produire en vue de rembourser la dette?

Prenons, par exemple, la production d'énergie. L'énergie produit des biens. Les biens paient les dettes. La Commission pourrait stimuler la génération d'énergie et relever la capacité énergétique des pays débiteurs. Elle pourrait se

M. Manglapus (Philippines)

poser la question suivante : si les pays riches se sont montrés souvent prêts à financer l'élimination des taudis, pourquoi ne lanceraient-ils pas un programme de financement d'équipement énergétique à des conditions de faveur pour créer une économie sans taudis qui développera peu à peu la capacité à rembourser les prêts consentis à des conditions de faveur?

Le monde doit comprendre que le succès le plus remarquable des Nations Unies, c'est l'Organisation elle-même.

Les Nations Unies ont aujourd'hui de nombreuses réussites à leur actif.

L'une de ces réussites est d'avoir mis irréversiblement la Namibie sur la voie de l'indépendance, pour qu'elle devienne ainsi le 160e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Un autre succès à ajouter à leur palmarès est le rôle de médiateur du Secrétaire général dans le cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran et la cessation des combats dans la région. Il est un autre succès tout particulier qu'il faut mentionner : le prix Nobel de la paix de 1988 décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.

D'autres réalisations viendront peut-être s'inscrire à ce palmarès; je pense aux campagnes contre l'abus des stupéfiants, pour la protection de l'environnement et contre le terrorisme. Peut-il y avoir des campagnes des Nations Unies plus urgentes que celles lancées contre des fléaux reconnus dans le monde entier - l'abus des stupéfiants, les dommages causés à l'environnement, le terrorisme? Oui, je le pense.

Il existe une foi théologique classique selon laquelle tout être humain naît avec le péché originel. Mais il y a une nouvelle théologie, c'est celle de l'esclavage et non pas celle de la libération.

Aujourd'hui, un être humain naît non seulement avec le péché originel mais également avec la dette originelle. Pour la quantifier, notons que le tiers monde doit aujourd'hui 1 300 milliards de dollars à ses créanciers, ce qui fait que chaque enfant dans le monde est endetté à concurrence de 1 000 dollars au moment de sa naissance. Au taux annuel d'intérêt composé de 10 %, ces êtres humains, à l'âge de 21 ans, devront chacun 7 000 dollars; et s'ils se marient à cet âge, l'époux et la femme devront commencer leur vie de couple avec un fardeau de plus de 14 000 dollars. N'est-ce pas là un défi qui vaut la peine d'être relevé par les 159 Membres des Nations Unies?

M. Manlapus (Philippines)

Cette campagne ne mérite-t-elle pas d'être lancée maintenant, alors que la souplesse a pris suffisamment d'élan parmi les dirigeants?

Le moment n'est-il pas venu pour les débiteurs de coopérer avec les créanciers au sein d'une commission, comme le préconise le projet de décision, qui serait composée de personnes éminentes des milieux universitaires, politiques et financiers possédant des connaissances et de l'expérience dans la finance, les échanges et le développement internationaux, afin de concevoir des démarches novatrices et d'émettre des propositions spécifiques relatives à tous les types de dette pour régler le problème de la dette des pays en développement d'une façon conforme à leur croissance et développement soutenus.

Il faut que cette commission soit la prochaine grande réalisation des Nations Unies. Ce sera une réalisation opportune et précieuse pour un monde peuplé de débiteurs affamés.

M. EYSKENS (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de nos travaux. Les hautes fonctions qui sont à présent les vôtres seront exercées, j'en suis sûr, avec infiniment de jugement et de diplomatie. Ma délégation sera heureuse de s'associer à vos efforts et de vous apporter toute sa coopération.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Caputo. En veillant sur nos travaux au cours de la dernière session, il s'est acquis l'estime de notre assemblée.

Le remarquable discours que vient de prononcer mon collègue français, M. Roland Dumas, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, me dispense de revenir sur chaque point du très large éventail de préoccupations qui sont les nôtres face à l'actualité internationale.

Voici quelque 40 ans, M. Paul-Henri Spaak, qui était alors Ministre des affaires étrangères de Belgique, prononça au cours de la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, un discours remarquable qui trouva un important écho international. M. Spaak, qui fut aussi le Président de la première session de notre assemblée au lendemain de la seconde guerre mondiale, affirmait en 1948 que la politique extérieure des démocraties occidentales, et donc de la Belgique, était à l'époque déterminée par la peur : la peur des méthodes de gouvernements totalitaires, l'angoisse devant l'expansionnisme territorial, la frayeur face à une idéologie de domination universelle. L'exclamation célèbre de Paul-Henri Spaak, "Nous avons peur", caractérisait le climat international de l'époque, climat qui se concrétisait bientôt par la guerre froide, une sorte de "glasfrost" des relations Est-Ouest, confirmé enfin par l'abaissement d'un rideau de fer quasiment hermétique.

Du fait de cette peur, la question politique des relations Est-Ouest ne se conçut plus durant de longues années que dans une perspective essentiellement militaire. L'antagonisme Est-Ouest exacerba certains conflits dans le tiers monde et provoqua une course aux armements de part et d'autre, qui prit des dimensions surréalistes.

C'est un fait historique, je crois, que l'équilibre de la dissuasion réciproque a contribué à éviter le déclenchement d'une troisième guerre mondiale. Mais aujourd'hui, nous devons constater que la course aux armements a pesé d'un

M. Eyskens (Belgique)

poinds considérable sur nos économies, a dévoré d'énormes moyens financiers qui n'ont pu dès lors être consacrés à des dépenses sociales ou à l'aide au développement. Bien plus, il semble même que les technologies de pointe en matière d'armements modernes et la prolifération de toutes sortes d'armes ont fait s'accroître le danger de voir soudain des conflits échapper à tout contrôle.

Il est devenu une évidence - mais les évidences ne sautent pas toujours aux yeux - que la coopération pacifique est une méthode de bâtir la paix infiniment plus sûre, plus morale et moins coûteuse que ne le sont les rapports de forces purement militaires.

Les réformes politiques et économiques, inaugurées dans divers pays socialistes, nous remplissent d'espoir, l'espoir d'une politique courageuse de renouveau, l'espoir de voir s'y établir des sociétés plus démocratiques et plus prospères, mais aussi l'espoir de voir le vieux sentiment de peur et de méfiance réciproque se transformer peu à peu en une confiance mutuelle toujours grandissante au travers d'une coopération accrue entre l'Est et l'Ouest. Les réformes dans les pays du bloc de l'Est sont devenues des nécessités absolues sous l'influence de facteurs qui se sont révélés plus puissants que les idéologies les mieux armées.

Les moyens d'information et de communication modernes ont rapetissé notre monde aux dimensions d'un village. Aucun Etat ne peut en définitive s'affranchir des influences du monde extérieur. Les nouvelles technologies, qui sont fondées sur la créativité, sur la recherche et sur l'esprit critique, peuvent difficilement se développer dans des systèmes de planification centralisée. L'économie de marché, malgré ses imperfections, semble bien fournir un support plus efficace pour atteindre la troisième révolution industrielle. Le Président Mitterand a souligné récemment que ce n'était certes pas le fruit du hasard si c'étaient les pays disposant d'un système politique démocratique et pluraliste et d'une économie de marché basée sur la libre concurrence bien que socialement corrigée qui étaient finalement ceux dans lesquels les plus grandes libertés politiques et économiques, pour le plus grand nombre de citoyens, allaient de pair avec le plus grand bien-être et la plus grande justice sociale. La réalité des faits, bien plus que les plaidoyers idéologiques, démontre que le modèle de développement socio-économique occidental soutenu par le principe de la démocratie pluraliste, exerce une immense fascination sur de nombreux pays du monde, ce qui est confirmé une nouvelle fois par le continuel courant de réfugiés et d'émigrants qui, en Europe, va d'Est en Ouest.

M. Eyskens (Belgique)

Enfin, il est clair que les efforts en matière d'armements qui, dans certains pays monopolisaient au cours des dernières années plus de 15 % du produit national brut, interdisaient totalement que soient menées des politiques économiques satisfaisant effectivement les besoins des populations. Les réformes, économiques et politiques, se doivent donc d'aller de pair avec la maîtrise et la réduction des armements si les responsables politiques veulent échapper à un certain nombre de cercles vicieux.

Nous savons combien est difficile et délicate la mise en oeuvre d'un tel processus de réforme politique. La complémentarité entre la libéralisation économique et politique constitue un équilibre extrêmement fragile. Comme l'a dit le Ministre Roland Dumas au nom des Douze, la méconnaissance de ce phénomène et de ce parallélisme par la Chine offre l'exemple d'un dramatique dérapage.

Nous nous réjouissons des développements positifs dans les négociations de désarmement qui se tiennent à Vienne et à Genève. Les chiffres dont il est maintenant question peuvent être qualifiés d'absolument spectaculaires. La réduction du niveau des armements doit s'établir de manière équilibrée et réciproque et doit s'accompagner de mécanismes de vérification absolument fiables. Ce sont là des conditions à un désarmement encore plus étendu.

Nous nous réjouissons également de ce que le Président Mikhail Gorbatchev évoque la possibilité d'une "défense défensive", c'est-à-dire d'un processus de désarmement, qui rend toute attaque impossible et qui continue de garantir dans le même temps une défense efficace au moyen des armes les plus modernes, et ce au niveau le plus bas possible. C'est cela même que nous avons toujours tenté de faire. Notre objectif primordial est en effet d'aboutir à une défense qui soit mutuellement et suffisamment dissuasive avec le plus petit arsenal possible, créant ainsi un maximum de stabilité et de sécurité.

M. Eyskens (Belgique)

La Belgique espère que de nouveaux accords de désarmement pourront être très vite conclus entre l'Est et l'Ouest et que de ce fait, d'importants moyens financiers pourront être libérés graduellement afin de nous permettre d'être plus attentifs à d'autres priorités. Dans les pays du bloc de l'Est tout comme dans les pays occidentaux, ces moyens financiers pourraient être consacrés à la modernisation des structures économiques et industrielles et à l'amélioration des conditions d'ordre social. Nous devons également penser à la préservation de notre environnement et à la mise en place d'une politique écologique appropriée. Une importante conférence sur ce thème se tiendra sous peu à Sofia dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les Nations Unies ont elles aussi un rôle considérable à jouer dans ce domaine et plus particulièrement en ce qui concerne la mise au point de règles et de normes universelles. Dans ce contexte, l'importante conférence sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992, constituera un véritable défi qu'il nous faudra relever.

Notre planète, la Terre, qui devient à chaque moment plus petite, nous ne l'avons pas reçue en héritage de nos parents mais nous l'avons empruntée à nos enfants. Dans ce domaine, nos responsabilités sont donc énormes, quels que soient nos systèmes politiques ou économiques respectifs.

Le désarmement et une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest peuvent également avoir une influence décisive sur le dialogue Nord-Sud et faire apparaître sous un jour fondamentalement différent la manière dont doit être abordée la problématique du tiers monde.

Si la confiance entre l'Est et l'Ouest peut prendre de l'ampleur, il est probable qu'il puisse aussi être mis fin à de nombreux conflits régionaux qui sont en fait les épiphénomènes tragiques des tensions entre les deux grands blocs. Et nous ne pouvons que nous réjouir des progrès enregistrés dans ce domaine ainsi que des efforts multiples venant de tous côtés, visant à aboutir, par le biais de pourparlers et de négociations, à la solution pacifique de toute une série de conflits et de tensions chroniques au niveau régional. Il n'en demeure pas moins cependant que des situations perdurent, offrant des exemples déchirants de violence et de répression : ainsi jusqu'il y a peu au Liban, au Proche-Orient et dans diverses autres régions du monde. La Belgique rend hommage à la Ligue arabe et aux trois médiateurs pour le rôle positif qu'ils ont joué dans la question libanaise.

M. Eyskens (Belgique)

Et la Belgique espère que la pacification dans cette région du monde permettra de mettre fin, bientôt, à la prise d'otages et au sort inhumain qui est fait à cinq de mes concitoyens dont les noms allongent la triste liste d'otages des autres pays.

Une amélioration des relations Est-Ouest et une meilleure situation économique dans les pays industrialisés sont d'une importance capitale dans nos relations avec les pays du tiers monde.

Devant l'Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies, en 1979, et également devant l'Assemblée de la CNUCED, à Manille, j'ai eu l'occasion, jadis, de présenter au nom de la Belgique une proposition visant à la mise en oeuvre d'un pacte pour une croissance solidaire entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde qui s'y associeraient. Ce pacte prévoyait une augmentation substantielle de l'aide au développement en fonction directe de la croissance économique de chaque pays participant et structurée de telle sorte qu'elle génère une croissance propre au sein des pays du tiers monde. A l'heure où l'économie mondiale se porte mieux et où les relations Est-Ouest évoluent de manière positive, il me semble possible de réactualiser cette proposition belge et de la soumettre aux organes appropriés des Nations Unies afin qu'ils procèdent à son examen complet.

Si nous pouvions unir nos efforts pour inaugurer une époque post guerre froide, d'autres propositions et idées pourraient être envisagées. Ainsi, pourquoi ne serait-il pas possible de concevoir la mise en place de projets de développement triangulaires qui seraient réalisés par un pays occidental associé à un pays du bloc de l'Est, dans un pays du tiers monde? Je pose la question.

En ce qui concerne le problème explosif de la dette des pays du tiers monde - mais d'autres pays sont aussi confrontés aux effets multiplicateurs et dévastateurs du poids de la dette -, la Belgique soutient l'approche multilatérale et celle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. La Belgique a récemment décidé d'annuler, purement et simplement, la dette constituée de prêts d'Etat à Etat, de 13 pays africains - je dis bien, de 13 pays africains. De plus, la Belgique et le Zaïre ont conclu un accord qui prévoit l'annulation par la Belgique du remboursement d'un tiers de la dette commerciale du Zaïre ainsi que le report du paiement des intérêts restants dûs. Tout ceci fut couplé à l'établissement d'un fonds de réemploi alimenté en monnaie zaïroise et orienté vers le financement de projets de développement locaux. Nous espérons que l'accord belgo-zaïrois servira d'exemples à d'autres pays créditeurs et débiteurs.

M. Eyskens (Belgique)

Vis-à-vis de l'Afrique et, prioritairement, du Zaïre, du Rwanda et du Burundi, la Belgique mène une politique cohérente dans le but de mettre au point des solutions originales aux problèmes de la dette et s'oriente fermement vers la gestion de l'affectation des budgets au développement.

Les problèmes du tiers monde sont considérablement aggravés du fait scandaleux de trafic d'armes, eux-mêmes trop souvent financés par le trafic de drogues, plus ignoble encore. La Belgique est en faveur d'un embargo international efficace de toutes les exportations d'armes à destination des pays belligérants et nous nous félicitons des efforts remarquables et extrêmement courageux du Président des Etats-Unis, M. George Bush, et du Président de la Colombie, M. Virgilio Barco Vargas, dans le cadre de la lutte contre la production et le commerce des stupéfiants.

La communauté internationale comprendra que les pays de la Communauté européenne attachent une grande importance au respect des droits de l'homme et que notre aide et notre coopération sont évaluées en fonction des progrès enregistrés dans ce domaine. Nous croyons en effet que tout homme, en tant qu'individu, en tant que personne et où que ce soit au monde, a droit à la pleine jouissance de ses droits inaliénables et à l'exercice de ses libertés fondamentales. En disant cela et en agissant comme nous le faisons, nous Européens, nous ne pouvons pas ne pas être modestes et autocritiques. En effet, cette année particulièrement, 1989, nous commémorons en Europe le cinquantième anniversaire du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale qui fut accompagnée, sur notre vieux continent, de la plus effroyable et de la plus complète négation des droits de l'homme de toute l'histoire de l'humanité.

La Belgique se félicite des efforts des Nations Unies et s'y associe pleinement. Notre pays participe ainsi à l'action des Nations Unies en Namibie et y a envoyé des hommes qui sont chargés, dans le cadre de l'opération de maintien de la paix, de veiller au bon déroulement du processus d'indépendance.

M. Eyskens (Belgique)

Je tiens à rendre hommage aux infatigables efforts et au dévouement du Secrétaire général, M. Perez de Cuellar, et de ses collaborateurs qui sont parvenus à élaborer des solutions à bien des conflits au travers de négociations et de procédures de conciliation. Nous soutenons aussi pleinement les tentatives en vue d'aboutir, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement à Genève, à un accord visant à bannir les armes chimiques. Tous ensemble, nous devons nous efforcer de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace encore. Les débats théoriques et idéologiques n'apportent guère d'eau au moulin dans ces questions; seuls comptent ici les programmes d'actions concrètes.

La Communauté européenne que forment les 12 Etats membres, avec leur marché unique bientôt établi, dans la perspective d'une union économique et monétaire, visant à une unification politique et donc à une politique étrangère et de sécurité commune, veut être à l'avenir un facteur croissant de stabilité, de paix, de coopération dans le monde, et ce, plus spécialement en Europe.

Je me demande parfois si cette Europe à laquelle nous aspirons est correctement perçue de l'extérieur. Certains craignent cette communauté européenne, d'autres la courtisent, d'autres encore l'ignorent. L'Europe d'aujourd'hui est née de rêves mais aussi d'un sens des réalités qui, voici 40 ans, a su donner vie aux premières tentatives d'intégration. L'Europe n'est ni une forteresse repliée sur elle-même, ni un moulin ouvert à tous les vents. Elle se veut un pôle d'attraction et un modèle de progrès générateur de liberté et de bonheur pour ses citoyens. Cette Europe des Douze d'aujourd'hui n'est pas une puissance, elle est une force.

Cette Europe qui est la nôtre et à la construction de laquelle nous travaillons quotidiennement, préfère en toute chose la coopération à la confrontation. Nous sommes confiants de ce qu'une communauté européenne renforcée peut contribuer de manière importante à l'instauration d'une véritable coopération entre l'Est et l'Ouest de telle sorte que les dernières cicatrices laissées par la seconde guerre mondiale puissent être enfin effacées dans le coeur des hommes et dans la réalité des choses.

Une maison européenne commune n'est vraiment pensable que pour autant qu'il s'agisse bien d'une maison démocratique, dans laquelle chaque citoyen pourra jouir de ses libertés politiques et économiques fondamentales, d'une protection sociale adéquate et d'autorités qui soient au service de l'individu et non l'inverse.

M. Eyskens (Belgique)

"Tout un chacun est quelqu'un", telle doit être la maxime humaniste de gouvernement dans nos sociétés modernes, dont la complexité toujours croissante fait courir à la personne humaine le risque constant d'être totalement écrasée. Nous devons donc soutenir de manière prioritaire ces pays qui mettent en oeuvre des politiques de réformes basées sur ces valeurs et telle est la motivation de notre aide et de notre coopération actuelle avec des pays comme la Pologne et la Hongrie.

La maison commune européenne, celle de la coopération Est-Ouest, ne doit pas aboutir à une Europe de l'uniformité. Elle peut compter de nombreuses pièces dans lesquelles chaque peuple s'organise étatique selon son propre droit à l'autodétermination. Mais il est bien évident qu'une telle maison européenne est inconcevable aussi longtemps qu'un mur de Berlin divisera les concitoyens européens.

De très nombreux signes d'espoir pointent à l'horizon. Ne décevons pas cet espoir. Après des décennies de terreur mutuelle et de peur, il faut que croisse la confiance réciproque.

Il n'est pas trop tôt, il n'est pas trop tôt, mais il est plus que temps.

M. ARENS (Israël) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ont été fondées par les pays qui ont combattu et ont vaincu dans la guerre la plus terrible que l'humanité ait connue : la guerre contre le racisme, le fascisme et l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Cette guerre a commencé par l'attaque d'Hitler contre la Pologne.

Il y a exactement 50 ans cette semaine, après des combats intenses, l'armée allemande entrainée à Varsovie. C'était le résultat inévitable d'un accord conclu à Munich un an plus tôt où la Grande-Bretagne et la France s'étaient inclinées devant les exigences d'Hitler et avaient sacrifié la Tchécoslovaquie démocratique au nom de l'autodétermination et pour assurer ce qu'ils pensaient être "la paix pour notre temps".

Le mois de septembre 1939 a marqué le début de la guerre la plus terrible que l'humanité ait connue. Cette guerre sera toujours associée à l'holocauste, cette tentative systématique de l'Allemagne nazie pour annihiler le peuple juif. Six millions de juifs, presque tous les juifs d'Europe, ont été assassinés, tout d'abord par la famine, par les coups et par des fusillades, et ensuite dans des fours à gaz, véritables usines de meurtre conçues et installées dans le but précis d'assassiner les juifs en masse à Auschwitz, Majdanek, Treblinka, Sobibor, Dachau, Bergen-Belsen et dans d'autres endroits au nom aujourd'hui infâme. Partout où

M. Arens (Israël)

l'armée allemande est entrée, aucune communauté juive n'a survécu. Dans chaque ville, dans chaque village occupés par la Wehrmacht, presque tous les juifs ont été éliminés.

Au début, personne n'était au courant; et ensuite personne n'a voulu le croire. Et même lorsqu'on savait dans les capitales des puissances alliées que tous les jours des milliers de juifs, hommes, femmes et enfants, était tués, rien ne fut fait pour les aider. Beaucoup préfèrent encore penser que rien n'aurait pu être fait, que l'armée allemande était trop puissante, les alliés trop faibles, les distances trop grandes. Mais aujourd'hui nous savons. On aurait pu beaucoup faire et beaucoup d'entre eux auraient pu être sauvés.

M. Arens (Israël)

En avril 1943, les Juifs du ghetto de Varsovie se sont révoltés. Une poignée d'hommes et de femmes, pratiquement sans armes et alors qu'ils n'avaient pas la moindre chance de leur côté, ont tenu tête pendant tout un mois à l'armée allemande. A l'époque, l'armée de von Paulus avait déjà été écrasée à Stalingrad, Rommel avait été vaincu dans le désert occidental et les armées alliées avaient débarqué en Afrique du Nord. Les forces alliées bombardaient jour et nuit les villes allemandes. Les alliés gagnaient la guerre sur terre, sur mer et dans les airs.

Mais aucune aide, aucun signe d'encouragement, n'ont été donnés aux combattants juifs du ghetto de Varsovie.

C'est dans les deux années suivantes, qui devaient conduire à la capitulation des nazis, que la machine à tuer nazie a fonctionné à pleine vitesse et que des millions de Juifs ont été assassinés. Dans les derniers mois de la guerre en Europe, tandis que l'armée allemande consommait sa défaite sur tous les fronts, les fours crématoires engouffraient leurs victimes.

C'est dans le dernier mois de la guerre que la communauté juive de Hongrie a péri.

Nombre de ces Juifs qui avaient réussi à échapper à l'Europe hitlérienne et tenté de gagner les côtes de Palestine ont été renvoyés à une mort certaine.

L'holocauste - l'assassinat de 6 millions d'êtres humains - par l'Allemagne nazie et ses suppôts et le fait que les Juifs ont été abandonnés par le reste du monde sont à jamais gravés dans le coeur et la conscience de l'humanité.

En novembre 1947, l'holocauste encore vivace dans toutes les mémoires, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé une décision adoptée 26 ans auparavant par la Société des Nations. Puis la Société des Nations a reconnu le mouvement sioniste et son objectif : la création d'un Etat juif en Palestine. En 1947, les Nations Unies ont appelé à la création de l'Etat juif dans une portion du territoire à l'origine désigné à cette fin par la Société des Nations.

Cette décision a été rejetée par le monde arabe, tout comme le monde arabe n'a cessé au fil des années de nier au peuple juif son droit à sa patrie ancestrale. Lorsque le mandat britannique a pris fin le 15 mai 1948 et que l'indépendance d'Israël a été proclamée, Israël a été envahi par les armées des Etats arabes voisins. A l'époque, Israël a dû faire face tout seul, 650 000 Juifs luttant pour leur vie quelques années seulement après que l'Europe avait été transformée en nécropole juive.

M. Arens (Israël)

Israël n'avait d'autre choix que de gagner la guerre, comme il a dû gagner les quatre guerres successives menées contre lui par les pays arabes voisins.

La résolution adoptée en 1947 par les Nations Unies appartient désormais à l'histoire d'Israël. C'est une manifestation d'appui au sionisme et au droit du peuple juif à avoir un Etat qui lui soit propre dans sa patrie ancestrale. Et pourtant, en 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies qui, malheureusement, avait beaucoup gagné en nombre sinon en moralité, a adopté la méprisable résolution mettant sur le même plan sionisme et racisme, résolution qui ridiculise celle adoptée 28 ans auparavant et reste à ce jour une éclaboussure pour les Nations Unies. Tant que cette résolution n'aura pas été révoquée, les décisions prises par les Nations Unies ne sauraient avoir le moindre poids moral et une atmosphère d'hypocrisie continuera à planer sur ses débats.

Tout comme il avait appris à exister dans un environnement dangereux au Moyen-Orient, Israël a appris à être dans la minorité aux Nations Unies. Nous vivons dans un perpétuel état d'alerte, consacrant une bonne partie de nos ressources à la défense, bien décidés à lutter contre le terrorisme et à repousser l'agression.

Certains appellent cela de la paranoïa, paranoïa engendrée par l'holocauste, les Juifs continuant à craindre pour leur existence même et à être prêts à se défendre contre des ennemis imaginaires. Mais est-ce vraiment le fruit de notre imagination?

Les armées arabes qui entourent Israël possèdent des arsenaux modernes - chars, avions, missiles, artillerie - plus importants que tous les armements de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Au cours des 10 dernières années, du matériel militaire pour un montant estimé à 100 milliards de dollars des Etats-Unis a été acheté par les pays de la région. Nous nous demandons pourquoi ces armes pointées pour la plupart contre Israël? Se pourrait-il qu'elles soient un jour utilisées contre Israël et contre la population civile israélienne?

Nous avons déjà connu cinq guerres et nous avons perdu des milliers de nos fils pour défendre Israël. Nous voyons autour de nous un Moyen-Orient brutal et fanatique, où l'on est sans merci, même pour les civils. Un million de soldats ont péri dans la guerre iraquo-iranienne où les armes les plus modernes de destruction massive ont été utilisées, dont les armes chimiques auxquelles l'armée iraquienne a recouru sur une vaste échelle. L'accord universel contre l'utilisation des armes

M. Arens (Israël)

chimiques a été violé, non seulement lors des attaques lancées contre les combattants, mais aussi contre la population civile de certains villages kurdes. Ces crimes sont pratiquement passés inaperçus dans l'ensemble du monde, mais pas en Israël. Nous n'avons pas oublié notre propre expérience et nous savons que l'Iraq est plus près d'Israël que New York l'est de Washington.

Ces derniers mois, la population civile de Beyrouth et l'enclave chrétienne au nord de Beyrouth ont essuyé le feu de l'artillerie syrienne. Le massacre de civils innocents a été quotidien, les attaquants étant chaque jour un peu plus persuadés qu'ils pouvaient continuer la tuerie en toute impunité. Peut-on, dans un tel climat et dans de telles conditions, dire qu'Israël est paranoïaque s'il se sent menacé?

Demandons-nous l'impossible quand nous réclamons des frontières sûres et reconnues? Gaspillons-nous nos ressources en entretenant une armée capable de nous défendre? Imposons-nous notre volonté aux grandes nations du monde lorsque nous les implorons de ne pas armer ceux de nos voisins qui, chaque jour, proclament leur hostilité à l'encontre d'Israël? Avons-nous tort de demander qu'aucun encouragement ne soit donné aux terroristes qui, dans leur guerre contre Israël, ont commis certaines des pires atrocités que le monde ait connues depuis la deuxième guerre mondiale?

Et pourtant Israël, assiégé, cerné, poursuit sa quête de la paix. Nombre de dirigeants arabes semblent ne pas vouloir la paix avec Israël, quelles qu'en soient les conditions. Pis encore, ces dirigeants veulent empêcher d'autres de faire la paix avec nous.

C'est ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient ne progresse pratiquement pas. Il a fallu 30 ans avant que l'Egypte ne tende la main pour saisir celle que lui offrait Israël - 30 années et cinq guerres. Israël a payé un prix énorme le traité de paix israélo-égyptien, un prix sans précédent dans les annales du règlement des conflits entre nations. Avec la signature de ce traité, il y a 10 ans de cela, nous avions espéré que d'autres Etats arabes entreprendraient rapidement des négociations avec nous, mais ça n'est pas le cas, du moins pas encore.

En mai 1983, nous avons signé avec le Liban un accord qui aurait dû normaliser les relations entre nos deux pays et entraîner le retrait des forces de défense israéliennes du Sud-Liban. Mais cet accord a été sabordé par l'ingérence syrienne. Les Syriens avaient d'autres projets pour le Liban.

M. Arens (Israël)

Six ans se sont écoulés et la tragédie libanaise continue. Le Sud-Liban est toujours utilisé par l'OLP et le Hezbollah pour lancer des attaques terroristes contre les villes et les villages de la frontière septentrionale d'Israël.

C'est là le caractère menaçant que revêt notre environnement et nous ne pouvons l'ignorer qu'à nos risques et périls. Cependant, nous ne nous résignons pas à cette cruelle réalité et nous ne ménagerons aucun effort dans notre recherche de la paix. C'est pourquoi en avril dernier, le Premier Ministre Yitzhak Shamir a présenté une initiative de paix israélienne qui comprend quatre points.

Nous demandons qu'Israël et l'Égypte unissent leurs efforts pour oeuvrer en faveur d'une paix générale au Moyen-Orient en se fondant sur les Accords de Camp David qui ont abouti à un traité de paix israélo-égyptien.

Nous demandons aux 20 États arabes qui sont actuellement en état de guerre avec Israël de cesser leur propagande hostile et leur boycottage économique, et de commencer à normaliser leurs relations avec Israël.

Nous demandons à la communauté internationale des nations de participer à l'effort de réaménagement des camps de réfugiés palestiniens en Judée, en Samarie et à Gaza.

Nous demandons à la population arabe palestinienne de Judée, de Samarie et de Gaza de cesser ses actes de terrorisme et de violence et nous annonçons que nous sommes prêts à tenir des élections démocratiques et libres pour qu'elle puisse choisir ses représentants qui participeront aux négociations avec Israël en vue d'un accord provisoire devant éventuellement aboutir à un règlement permanent.

Il n'existe pas d'autre choix pour faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Rejeter cette initiative équivaut à refuser tout progrès vers la paix. Nous demandons à toutes les nations d'appuyer l'initiative de paix d'Israël et au monde arabe d'y réagir favorablement. Le moment n'est pas venu d'essayer d'arracher à Israël des concessions au sujet d'un règlement permanent. Notre objectif immédiat doit être de mettre fin à la violence et d'entamer les négociations. Mettre la charrue avant les boeufs ne peut que ralentir le processus lui-même.

Si les représentants de la population arabe palestinienne en Judée, en Samarie et à Gaza se présentent à la table des négociations en ayant conscience non seulement des droits et aspirations de la population qui les aura librement choisis, mais également des droits et des préoccupations légitimes d'Israël, il y a

M. Arens (Israël)

de grandes chances pour que les pourparlers aboutissent à un accord. En outre, cette expérience démocratique, qui n'est pas encore prévalente au Moyen-Orient, servira sans doute d'exemple à toutes les nations de la région, ce qui serait en soi une contribution importante à la paix dans cette partie du monde car la guerre et le terrorisme ne fleurissent pas dans les sociétés démocratiques.

Je demande instamment à toutes les nations membres de cette organisation de prêter leur appui aux efforts qu'Israël continue de faire pour mettre fin à la guerre et aux effusions de sang au Moyen-Orient.

Je demande aux représentants de l'Algérie, de Bahreïn, de Djibouti, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie, de l'Oman, de Qatar, de l'Arabie Saoudite, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, de la Tunisie, des Emirats arabes unis, de la République arabe du Yémen et de la République démocratique populaire du Yémen de profiter de notre présence à l'Assemblée générale des Nations Unies pour me rencontrer afin de voir comment nous pouvons passer de l'état de guerre à la paix et de l'hostilité à l'amitié.

J'appelle la population arabe palestinienne en Judée, en Samarie et à Gaza à cesser tous ses actes de violence et à faire tous les efforts possibles pour contribuer à l'établissement de conditions propices à la tenue d'élections démocratiques libres.

Le processus de paix au Moyen-Orient exige courage, patience et persévérance. Nous autres en Israël sommes attachés au processus de paix et nous continuerons à le poursuivre en dépit de tous les obstacles. Nous comptons sur votre appui.

Le Prince Mohamed BOLKIAH (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection à ce poste éminent témoigne de la confiance que l'on place en votre grande compétence diplomatique et dans la richesse de votre expérience, qui contribueront à la bonne conduite des travaux qui nous attendent. Ma délégation et moi-même sommes persuadés que vous dirigerez de façon avisée les travaux de la présente session.

Je voudrais également présenter nos félicitations et remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Dante Caputo, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Nos remerciements et notre gratitude vont également au Secrétaire général pour ses efforts inlassables et son dévouement à la tâche au service des Nations Unies.

En abordant 1990, nous quittons une décennie qui, dans une grande mesure, s'est caractérisée par une succession de crises internationales dans de nombreuses régions du monde. Toutefois, de nombreux changements et événements fondamentaux ont eu lieu au cours des dernières années 80. La détente entre les superpuissances s'accélère, comme l'ont prouvé les réunions au sommet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et entre l'Union soviétique et la Chine. Cette recherche de la paix dans de nombreuses parties du monde a incité les Nations Unies et d'autres organisations régionales à tenter de régler des problèmes qui semblaient insolubles au cours de la dernière décennie.

En Afghanistan, les Soviétiques ont retiré leurs troupes, bien qu'un règlement politique et une paix durable ne se soient pas encore concrétisés. En Namibie, les modalités d'un règlement ont été adoptées. Nous espérons que la Namibie procédera très bientôt à des élections libres et équitables, et nous nous réjouissons de l'accueillir parmi nous, en tant que nation pleinement indépendante et souveraine. La guerre a cessé entre l'Iran et l'Iraq mais le processus de réconciliation reste fort lent. Quant à l'Asie du Sud-Est, les efforts régionaux et internationaux pour régler le problème du Kampuchea continuent mais il importe de les poursuivre pour apporter un règlement pacifique au différend.

Il est encourageant de constater que la situation internationale a évolué et qu'une attitude nouvelle se dessine dans la solution des conflits. La tendance est à la conciliation, ce qui est conforme aux principes des Nations Unies, qui demandent aux Etats Membres de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de s'abstenir d'avoir recours aux menaces ou à la force contre tout autre Etat. C'est ainsi que les principes des Nations Unies ont pris de plus en plus d'importance en tant qu'instruments de promotion de la paix et de la stabilité dans le monde actuel.

Le prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

En outre, l'attitude responsable dont les Etats Membres de cette instance mondiale font preuve en respectant ces principes se répercute sur l'amélioration actuelle de la situation mondiale. Cette évolution devrait améliorer les perspectives de paix dans le monde entier.

Il est attristant que les négociations de règlement de différends ne garantissent pas toujours complètement la paix et la stabilité. Il arrive qu'alors que des négociations sont en cours, de violentes hostilités ou la rivalité continuent d'opposer les parties concernées, faisant ainsi obstacle à la réalisation d'une solution globale et perpétuant les souffrances du peuple. C'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, après nous être efforcés de régler les problèmes de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, de l'Afghanistan, du Moyen-Orient et du Kampuchea et d'autres problèmes encore. Cela n'est guère propice à une nouvelle amélioration de la situation générale dans le monde. Dans ce genre de conflits, où la réalisation d'une solution complète tarde encore en raison de l'échec des négociations, le fléau de la guerre continuera de nous menacer. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre. Tant que l'on n'aura pas compris que l'arrêt des hostilités doit s'accompagner d'une volonté sincère de régler les différends à la table de négociation, les conflits existant dans le monde seront loin d'être réglés.

Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est qu'en dépit des efforts internationaux accrus, la paix et la stabilité ne règnent toujours pas dans des régions comme le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud et le Kampuchea.

Le problème palestinien demeure un sujet de profonde préoccupation pour la communauté internationale. On continue de faire la sourde oreille aux appels à la justice et à la liberté qui retentissent dans les territoires palestiniens occupés. Malgré la condamnation mondiale, Israël poursuit sa politique d'agression et refuse de reconnaître le rôle directeur de l'Organisation de libération de la Palestine. Ce genre d'attitude négative, notamment à l'égard de la convocation d'une conférence internationale, ne peut qu'entraîner une escalade de la violence et des combats dans les territoires occupés. Ma délégation estime que la conférence internationale proposée serait utile en ce sens qu'elle amènerait toutes les parties intéressées à la table de négociation. Nous tenons également à réaffirmer qu'à notre avis l'Organisation de libération de la Palestine devrait

Le prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

participer à la conférence en tant que représentant unique et légitime des Palestiniens.

L'intensité du conflit au Liban nous afflige. La communauté internationale assiste, horrifiée, au carnage quotidien de la population. Un conflit vieux de 14 ans n'est certes pas facile à régler; mais ce n'est pas une raison pour abandonner le Liban à son sort. Dans un souci d'humanité, nous exhortons tous ceux qui ont de l'influence auprès des parties ennemies de continuer de chercher un moyen de mettre fin au conflit. A ce propos, je me félicite des efforts déployés par la Ligue arabe en vue de la nomination d'une commission tripartite.

Le système d'apartheid du régime raciste d'Afrique du Sud constitue un autre problème décourageant auquel l'organisation mondiale continue d'être en butte. Ce régime non seulement refuse obstinément et avec arrogance de répondre aux appels lancés par la communauté internationale lui enjoignant de démanteler son système maléfique mais recourt en outre à une politique d'agression pour opprimer la population noire. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer notre appui à la communauté internationale et à demander à l'Afrique du Sud de mettre fin à sa politique d'apartheid et d'octroyer à la majorité noire de la population sud-africaine ses droits fondamentaux à des chances égales et à une participation, sur un pied d'égalité, au processus politique. A cet égard, nous tenons également à réaffirmer notre appui à l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud de manière à accroître la pression exercée sur le régime et à l'amener à mettre fin à sa politique répressive d'apartheid.

En ce qui concerne notre propre région, l'Asie du Sud-Est, il est regrettable que la récente conférence internationale de Paris n'ait pas permis d'arriver à un règlement complet du problème du Kampuchea. Là encore, les parties au conflit n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les éléments et les modalités d'une paix durable. Le retrait unilatéral, ce mois-ci, des troupes vietnamiennes du Kampuchea ne garantira pas la paix et la stabilité au Kampuchea, à moins qu'on trouve un règlement à la question de l'autorité provisoire ou intérimaire, sur la base duquel le processus de réconciliation nationale et les garanties du respect du processus de paix doivent être élaborés. A la Conférence de Paris, ce n'est pas le mot "réconciliation" que les parties intéressées avaient à la bouche; au contraire, ce qui a prédominé, ce sont la méfiance et la rivalité.

Le prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

L'absence de succès est due tout autant à l'absence de volonté politique et à l'intransigeance qu'au fait qu'on n'a pas réussi à subordonner les intérêts de groupe à des intérêts nationaux plus importants. S'affronter sur le champ de bataille pour déterminer qui est le plus fort et arriver à une solution est un choix extrême, aux conséquences désastreuses. Néanmoins, malgré l'absence de progrès à la récente Conférence internationale sur le Kampuchea, le simple fait qu'elle a eu lieu reflète l'engagement continu de la communauté internationale à régler ce vieux problème par des moyens pacifiques. Il est capital que nous demeurions décidés à trouver un règlement pacifique global.

J'ai mis l'accent aujourd'hui sur quelques domaines où certains progrès ont été réalisés et où les différends pourraient être réglés pacifiquement par la négociation, et j'ai souligné qu'il valait infiniment mieux poursuivre les négociations pour mettre fin aux conflits, plutôt que de les régler par la force. Nous sommes tous conscients des difficultés que cela comporte, mais nous souhaitons que ce soit l'option du règlement pacifique des différends qui l'emporte. C'est pourquoi nous invitons toutes les parties intéressées à faire montre de la volonté politique nécessaire et demandons à tous les autres Membres de l'Organisation d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour régler pacifiquement les conflits, où qu'ils aient lieu.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais dire quelques mots au sujet du point 28 de l'ordre du jour, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". A ce propos, j'informe les membres que j'ai reçu aujourd'hui une lettre qui m'a été adressée par le Représentant permanent de la Guinée-Bissau et dont j'aimerais leur donner lecture :

"Au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies et en tant que président de ce groupe pour le mois de septembre 1989, je prie instamment l'Assemblée générale de bien vouloir examiner, en séance plénière et au titre du point 28 de l'ordre du jour de sa présente session, intitulé 'Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain', un projet de résolution intitulé 'Condamnation à mort d'un patriote sud-africain'." (A/44/577)

Cette lettre est signée de M. Alfredo Lopes Cabral, Président du Groupe africain pour le mois de septembre.

Le Président

Avec l'accord de l'Assemblée, et à la demande du Président du Groupe des Etats africains, cette question sera donc étudiée demain, dans la matinée, en tant que second point de l'ordre du jour. Le texte du projet de résolution concerné sera publié cet après-midi et distribué dans la salle de l'Assemblée générale.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BIN ABDULLAH (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je souhaite tout d'abord exprimer mes sincères félicitations à l'Ambassadeur Garba du Nigéria, pour son élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à sa grande expérience et à son talent remarquable, il saura diriger les travaux de cette session avec une grande sagesse. Je remercie également son prédécesseur, représentant la République argentine soeur, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le rôle des Nations Unies est particulièrement manifeste dans les travaux que mène l'Assemblée générale au cours de ses sessions annuelles ordinaires ainsi que dans les discussions importantes qui ont lieu en vue de rechercher les meilleurs moyens de préserver la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale, principaux objectifs auxquels s'efforcent de parvenir l'Organisation des Nations Unies et dont les principes sont contenus dans sa Charte.

On peut dire qu'à l'heure actuelle, la paix dans le monde gagne du terrain, malgré la persistance de certains foyers de conflits et de différends régionaux et internationaux dues au fait qu'un certain nombre d'Etats Membres ne respectent pas leurs obligations et leurs engagements internationaux. Nous devons par conséquent nous efforcer d'éliminer les difficultés qui font obstacle à la solution de ces problèmes afin que la paix que nous connaissons aujourd'hui ne se transforme pas encore une fois en affrontements acharnés.

Si nous prenons en compte ces données initiales, nous devons élargir le champ des consultations internationales portant sur tous les problèmes restants. Nous devons encourager et contraindre toutes les parties qui continuent à négliger le rôle des Nations Unies à se mettre enfin d'accord pour travailler dans le cadre d'une légitimité internationale.

* M. Navajas Mogro (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Bin Abdullah (Oman)

Grâce au relâchement des anciennes tensions entre l'Est et l'Ouest, et particulièrement entre les deux superpuissances, le dialogue qui s'est instauré sur le plan mondial a ouvert la voie de la paix et du règlement pacifique des différends du Kampuchea à l'Afghanistan et du golfe Arabe à l'Afrique australe. Le climat positif actuel et l'élan international amorcé par l'abandon progressif de la polarisation ont ouvert de nouvelles perspectives que nous devons tous soutenir par tous les moyens.

La paix restera le but principal que mon pays s'efforcera d'atteindre à travers sa politique globale. C'est ainsi que le Sultanat a consacré toutes ses ressources disponibles à la détente dans sa région et s'est efforcé d'instaurer une paix fondée sur le bon voisinage et la coexistence pacifique entre tous les peuples. Le Sultanat d'Oman a immédiatement adhéré au principe du règlement pacifique des différends dans ses relations avec ses voisins, principal fondement de sa politique étrangère. Nous sommes heureux de voir que ce principe, qui est maintenant généralement reconnu sur le plan international, est invoqué de plus en plus pour résoudre les nombreux problèmes et différends régionaux.

Il est évident que l'évolution qui est le fruit du dialogue mondial a donné aux peuples de la région du Golfe l'espoir d'un renforcement de la paix et de la coopération. Sous les auspices du Secrétaire général, les négociations entre l'Iraq et l'Iran sur la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité se poursuivent en vue d'instaurer une paix durable entre ces deux pays. Cependant, bien que plus de 12 mois se soient écoulés depuis la première série de négociations, la seule disposition de cette résolution qui ait été mise en oeuvre est l'appel au cessez-le-feu lancé aux deux parties. Nous espérons qu'au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et les deux parties au conflit auraient pu obtenir la pleine application de la résolution 598 (1987) que les parties intéressées sont à notre avis tenues d'appliquer puisqu'elles se sont engagées à respecter leurs obligations internationales.

Nous n'ignorons pas que chacune des parties connaît des difficultés et a de bonnes raisons de défendre son propre point de vue et sa propre interprétation des dispositions de la résolution. Toutefois, nous pensons que la nécessité d'instaurer la paix et de faire respecter l'esprit de la légitimité internationale, les principes qui sont à la base du droit international et les précédents

M. Bin Abdullah (Oman)

en matière de conflits régionaux doit présider aux approches des deux partenaires et à leurs négociations. Nous sommes convaincus qu'il incombe au Conseil de sécurité d'aider les deux parties au conflit à conclure un accord sur la base des principes adoptés dans sa résolution 598 (1987), afin de permettre au Secrétaire général de présenter un plan d'ensemble aux deux parties au différend, plutôt que de voir chacune d'entre elles lui présenter sa propre version contradictoire de la même résolution.

Nous nous devons tous d'engager l'Iran et l'Iraq à coopérer avec le Conseil, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité afin d'assurer la mise en oeuvre de la résolution en question. Nous nous fondons, ce faisant, sur notre conviction que les dirigeants et les opinions publiques des deux pays désirent fortement la paix et que les sentiments profonds et les intérêts communs qui lient les peuples de l'Iraq et de l'Iran sont autant d'éléments susceptibles d'encourager la coopération, qui ne peut elle-même qu'avoir une influence positive sur la paix.

Au Moyen-Orient, la question de Palestine ne trouve toujours pas une solution politique susceptible d'assurer l'application des droits humains et politiques légitimes du peuple palestinien frère qui a vécu une catastrophe il y a 40 ans et qui continue à faire face à l'incertitude de son destin. La crédibilité des Nations Unies est mise à rude épreuve en ce qui concerne la réalisation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

M. Bin Abdullah (Oman)

On se demande combien de temps cette situation qui se dégrade et laisse présager des conséquences insupportables sera tolérée en Palestine, et combien de temps permettrons-nous encore qu'Israël poursuive ses politiques dans les territoires arabes occupés depuis 1967.

En rejetant les propositions faites par les pays arabes et la communauté internationale pour la convocation d'une conférence de paix en vue de rechercher une solution pacifique durable garantissant la paix et la stabilité à tous les peuples de la région, Israël met en danger la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La persistance d'Israël à appliquer une politique arbitraire et inflexible envers le peuple palestinien et son rejet des droits nationaux et des droits de l'homme de ce peuple, soit par la force directe des armes, soit par intimidation, sont inacceptables pour le monde civilisé.

Dans les médias internationaux, le monde assiste quotidiennement aux affrontements sanglants et inégaux entre des Palestiniens sans défense, hommes, femmes et enfants, révoltés contre ceux qui usurpent leurs droits et l'armée israélienne parfaitement équipée des armes les plus sophistiquées et qui occupe le territoire arabe en refusant de s'incliner devant la volonté de la communauté internationale.

Dans les déclarations faites par ses dirigeants, il apparaît fréquemment qu'Israël se soucie fort peu de la volonté de la communauté internationale et n'en tient aucun compte chaque fois que cette volonté est en opposition avec ses ambitions et ses intérêts. Par son comportement, Israël a prouvé qu'il ne respectait ni le droit international ni les coutumes. S'il les respectait, quelle loi pourrait alors être invoquée qui permette à Israël de détenir des Palestiniens pendant une année entière sans les juger dans leur propre territoire occupé? Quelles sont les lois qui permettent à Israël de détruire les habitations des citoyens palestiniens ou de les expulser de leur propre patrie sous le seul prétexte qu'ils rejettent la domination et l'occupation israéliennes?

La communauté internationale doit agir pour mettre fin à ces pratiques illégales et inhumaines. Il est temps qu'Israël se rende à la logique et engage un dialogue avec les représentants du peuple palestinien; et c'est la conférence internationale que la communauté internationale appuie, qui constitue la tribune la plus appropriée pour un tel dialogue. Si Israël persiste à rejeter la logique de la paix, le Moyen-Orient restera constamment une source de préoccupations et de dangers pour la paix et la sécurité internationales.

M. Bin Abdullah (Oman)

Nous regrettons que la communauté internationale garde le silence devant le refus qu'oppose Israël à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et demande le retrait intégral et inconditionnel de ses forces des territoires libanais occupés comme première étape vers le rétablissement de l'unité du Liban, de sa sécurité et de sa stabilité. Nous félicitons le Comité arabe tripartite des efforts qu'il a déployés pour résoudre la crise libanaise et nous en appelons à nos frères du Liban, quelles que soient leurs convictions religieuses et politiques, pour qu'ils se donnent la main et placent les meilleurs intérêts de leur pays au-dessus de leurs intérêts propres afin de surmonter la crise constitutionnelle et que le Liban redevienne le symbole même de la paix, de l'amour et de la fraternité qu'il était auparavant.

Mon pays reconnaît le besoin d'un règlement pacifique des différends sur la base du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et de l'autodétermination. C'est pour cette raison que le Sultanat d'Oman s'est félicité des Accords de Genève sur l'Afghanistan, signés le 14 avril 1988, auxquels il a donné son appui, et salue l'achèvement du retrait des troupes soviétiques de ce pays. Nous estimons que c'est là une mesure importante et fondamentale qui a contribué à un rapprochement de vues des diverses factions en Afghanistan, et ouvert la voie qui permettra au peuple afghan de choisir son propre gouvernement sans ingérence étrangère.

Le Sultanat d'Oman espère que les parties intéressées réussiront à former un gouvernement qui réunira tous les éléments du peuple afghan et qu'il sera possible de ramener les réfugiés afghans dans leurs foyers, de préserver l'identité islamique et la neutralité de l'Afghanistan et de créer les relations nécessaires de bon voisinage avec les Etats voisins, y compris l'Union soviétique.

Les Etats de l'ANASE se sont efforcés inlassablement de rechercher une solution pacifique au problème kampuchéen. Le Sultanat d'Oman se félicite de ces efforts, notamment de ceux déployés par l'Indonésie à cet égard, et estime que les résultats de la Conférence internationale sur le Kampuchea qui vient de se tenir à Paris sont encourageants. Nous sommes sûrs que ces résultats conduiront à l'instauration d'une nouvelle ère pour le peuple kampuchéen qui lui permettra de mettre un point final aux tragédies du passé et de commencer à reconstruire son pays avec un gouvernement qu'il aura choisi lui-même. Bien que la Conférence de Paris n'ait pas abouti à des résultats concrets, il est important que le

M. Bin Abdullah (Oman)

dialogue se poursuive entre les parties de façon à trouver une solution au problème du Kampuchea.

Au seuil des années 90, nous nous sentons plutôt optimistes eu égard au rôle que jouent la diplomatie et la négociation comme instruments prestigieux dans les relations internationales. Nous avons espéré que le nouveau tournant vers l'optimisme dans les relations internationales contribuerait de façon importante au succès des travaux du Comité ad hoc sur l'océan Indien, pour que la Conférence puisse se tenir à Colombo en 1990 en tant que premier pas de la mise en oeuvre de la Déclaration de 1971 sur l'océan Indien comme zone de paix adoptée par l'Assemblée générale par sa résolution 28/32 (XXVI). Toutefois, les difficultés soulevées par certains Etats pourraient empêcher la tenue de cette conférence. Nous invitons ces pays à faire preuve de conciliation pour permettre que les efforts aboutissent et que la Conférence puisse se tenir comme prévu.

Le monde s'est réjoui de l'accord qui est intervenu concernant l'indépendance de la Namibie. Nous souhaitons tout particulièrement féliciter le peuple namibien et les nations africaines de ce grand succès du peuple namibien. Après 74 ans de colonialisme comme habitants d'un territoire sous mandat, le peuple namibien va pouvoir commencer à recueillir les fruits de sa lutte et de ses sacrifices. Nous le saluons et admirons les efforts de tous ceux qui ont contribué à donner effet à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et nous saisissons aussi cette occasion pour dire combien nous sommes heureux des résultats de la Conférence au sommet qui s'est tenue récemment au Zaïre et qui a permis de trouver un règlement entre les parties au différend en Angola. Nous sommes encouragés de cet accord et nous espérons qu'il sera de bon augure non seulement pour l'Angola mais pour la région tout entière.

Malgré les progrès de paix en Namibie et en Angola, les perspectives de paix en Afrique australe restent vagues en raison de la politique de discrimination raciale contre la majorité noire que continue à suivre le régime d'Afrique du Sud. Nous souscrivons aux efforts internationaux visant à assurer la paix, la justice et l'égalité entre tous les secteurs de la population et nous espérons que ces efforts aboutiront à des progrès tangibles dans un proche avenir.

M. Bin Abdullah (Oman)

Les événements survenus en Amérique centrale montrent que la paix peut être obtenue par la diplomatie et la négociation. Nous sommes convaincus que les dirigeants de cette région reconnaissent l'importance d'un climat de bon voisinage entre les Etats de l'Amérique centrale qui jetterait les fondements de l'appui aux efforts du Groupe de Contadora et à la mise en oeuvre des Accords d'Esquipulas II, ce qui mettrait un terme à l'instabilité qui afflige la région depuis longtemps.

L'année dernière, Séoul, la capitale de la Corée du Sud, a accueilli les jeux Olympiques d'été comme une preuve d'harmonie avec l'universalité qui constitue également un des piliers principaux des Nations Unies.

Conformément à ce principe, et en raison de l'importance d'une mesure destinée à alléger les tensions et à favoriser le processus de paix dans la péninsule, nous nous félicitons des efforts déployés sur le plan international pour assurer la représentation des deux Corées au sein de notre organisation en tant que membres à part entière.

Pour ce qui est de la question de Chypre, nous regrettons que les deux parties au différend n'aient pas pu arriver à une solution négociée au problème en juin dernier, mais nous espérons que les dirigeants des communautés turque et grecque se montreront plus souples et plus désireux de coopérer lors de la prochaine série d'entretiens pour que les membres des deux communautés puissent à nouveau vivre en paix, côte à côte, dans la sécurité, la paix et la tranquillité.

Les dangers que représentent les politiques insensées menées en matière d'environnement par certains pays industrialisés ont eu des incidences inquiétantes sur l'équilibre écologique : l'extinction de certaines espèces animales et végétales nécessaires au maintien de la vie sur notre planète et, dans bon nombre de régions, la pollution des mers à un degré très dangereux.

Mon pays, suivant les directives fixées par S. M. le Sultan Qaboos bin Said, accorde la plus grande importance à la protection de l'environnement et continue de jouer un rôle de pionnier en adoptant des lois et des initiatives, notamment sur le plan régional, tendant à trouver les méthodes les plus appropriées pour résoudre les problèmes de l'environnement.

Par conséquent, le Sultanat d'Oman est favorable à la réunion dès que possible de la conférence proposée par les Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cette conférence devrait passer en revue et évaluer les réalisations dans le domaine de la protection de l'environnement, élaborer des

M. Bin Abdullah (Oman)

solutions aux défis auxquels l'humanité devra faire face à l'avenir et réévaluer les priorités afin d'assurer la continuité des efforts internationaux tendant à créer un meilleur environnement pour les générations futures.

L'humanité a fait des progrès sans précédent en ouvrant de nouveaux horizons sur le plan de la technologie. Cependant, la plupart des réalisations scientifiques sont malheureusement consacrées à la course aux armements et même à la fabrication et à la mise au point d'engins qui menacent la survie même de l'humanité, comme les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

L'existence même de telles armes meurtrières représente le plus grave danger pour l'humanité. Par conséquent, parler de mettre un frein à la prolifération de ces armes est vain en dehors du contexte de leur élimination complète. Ce sont les efforts déployés par la communauté internationale en ce sens qui l'ont amenée à accueillir avec satisfaction l'accord conclu entre les deux superpuissances à la fin de 1987, sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée en Europe en tant que première mesure devant conduire au désarmement nucléaire. Nous espérons à cet égard que ces deux puissances passeront maintenant à la deuxième étape, à savoir une réduction de 50 % de leurs arsenaux offensifs.

Les négociations bilatérales de désarmement, bien que très importantes, ne doivent pas minimiser le rôle des négociations multilatérales ou s'y substituer; les deux doivent plutôt se compléter. La question du désarmement ne concerne pas seulement certains Etats en particulier; c'est une question qui touche aux intérêts et à l'existence même de l'humanité dans son ensemble. C'est pourquoi nous ne devons ménager aucun effort pour aider les Nations Unies à résoudre les problèmes de désarmement et surtout ceux qui intéressent l'avenir de l'humanité, tels que la prévention de guerres nucléaires et l'imposition d'une interdiction complète des essais nucléaires. Un accord sur ces questions permettrait de libérer d'énormes ressources qui, utilisées judicieusement, à savoir aux fins du développement, permettraient de modifier la situation du monde qui redeviendrait plus sûr, plus paisible et prospère.

Il est regrettable que l'élan amorcé par les succès récents remportés par les Nations Unies dans la solution des problèmes régionaux n'ait pas été exploité pour assurer les mêmes progrès dans le domaine de l'économie internationale.

M. Bin Abdullah (Oman)

Les économies des pays en développement connaissent des problèmes fort graves. Le taux annuel moyen de croissance de ces pays est tombé de 5,5 % en 1970 à moins de 3 % dans les années 80. La part des pays du tiers monde sur les marchés des économies développées est passée de 38 % en 1970 à 19 % seulement en 1987, alors que celle des pays industrialisés est passée à 65 % à 71 % au cours de la même période. Qu'on ajoute au problème de la baisse des revenus celui de l'endettement des pays en développement - qui a maintenant atteint le seuil des trois billions -, celui de la détérioration des termes de l'échange à leur détriment, celui de la chute des prix des produits de base dont dépend l'économie de ces pays et celui de l'imposition de mesures protectionnistes, et il devient parfaitement clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour instaurer un ordre économique meilleur permettant de réduire l'écart économique entre pays développés et pays en développement.

Les facteurs qui ont empêché la communauté internationale de connaître le succès économique escompté pendant les années 80 doivent, au début des années 90, nous pousser à déployer de plus grands efforts encore pour instituer un nouvel ordre économique plus juste, qui tienne compte de la situation économique des pays en développement. Parmi les priorités établies pour de tels efforts, il convient de mentionner l'élaboration d'une solution juste et complète à la crise de la dette, qui continue de menacer et à saper la stabilité sur les plans national et international. Nous estimons que le plan en trois points conçu par l'Etat fraternel du Koweït et présenté par S. A. l'Emir du Koweït, le cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah, à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, est une initiative importante qui mérite notre appui. Nous espérons que des mesures seront prises pour le mettre en oeuvre afin de résoudre le problème de la dette internationale. Nous félicitons le Gouvernement français de sa politique d'annulation de la dette des pays les plus endettés et nous ne pouvons également que nous féliciter de l'accord intervenu récemment sur la dette du Mexique. C'est là un précédent de bon augure eu égard au problème de l'endettement en général.

Nous appuyons la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement.

M. Bin Abdullah (Oman)

Une telle session donnera l'occasion de lancer un nouveau dialogue permettant de renverser la tendance actuelle de l'économie mondiale, et cela ne peut se faire que grâce à une volonté politique collective et en nous fondant sur la conviction qu'il est impossible de vivre en paix si une petite minorité connaît l'affluence alors que la majorité manque même de l'essentiel.

M. Bin Abdullah (Oman)

Nous vivons à une époque où l'Organisation des Nations Unies s'est mise à contribuer avec de plus en plus d'efficacité à la solution d'un certain nombre de problèmes internationaux, et nous vous demandons de soutenir ces efforts pour continuer sur cette lancée positive. Nous espérons aussi que, par le truchement de l'Organisation, il nous sera possible de trouver des solutions justes et pacifiques aux diverses questions qui sont des sujets de préoccupation pour la communauté internationale et qui menacent la paix et la sécurité internationales, comme la question du peuple palestinien et la conduite du régime raciste en Afrique du Sud. Nous espérons en outre que des efforts plus sérieux et plus soutenus seront déployés pour canaliser les prodigieux progrès scientifiques et technologiques qui sont faits afin d'assurer un meilleur avenir aux générations futures au lieu de s'en servir pour produire encore davantage de moyens de destruction.

Le Sultanat d'Oman estime que l'Organisation des Nations Unies dispose des instruments nécessaires pour jouer un rôle important dans ce domaine et que nous ne devrions épargner aucun effort pour contribuer au renforcement de leur rôle.

Pour terminer, nous espérons que les délibérations de la présente session renforceront la coopération et promouvront la détente dans les relations internationales et que les résolutions adoptées par l'Assemblée seront pragmatiques, ce qui permettra de contribuer avec succès au règlement de questions inscrites à l'ordre du jour de cette session.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour cet après-midi. Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal qui souhaite apporter un éclaircissement.

M. REINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Portugal souhaite apporter un éclaircissement concernant le texte anglais de la déclaration faite ce matin par notre ministre des affaires étrangères. Nous voudrions demander l'insertion d'un paragraphe qui a été omis à la page 12 du texte distribué, paragraphe qui se lit comme suit :

"Les territoires qui partagent l'héritage historique et culturel du Portugal ont évolué de diverses manières. Je voudrais ici faire une référence particulière à la façon dont la question de Macao a été traitée par la République populaire de Chine et le Portugal. Dans un souci constant d'assurer le bien-être et le développement futurs de Macao, des solutions ont été trouvées pour assurer la transition pacifique de l'administration de ce territoire si éloigné du Portugal mais auquel des liens étroits nous unissent depuis des siècles."

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La déclaration du représentant du Portugal sera consignée dans le compte rendu de la séance de cet après-midi.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Permettez-moi de rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent les prononcer de leur place.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse afin de rétablir les faits à la suite de la référence faite au Timor oriental par le Ministre des affaires étrangères du Portugal dans la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui.

Il est aujourd'hui illégal et moralement et politiquement indéfendable de parler de la situation au Timor oriental, parce que non seulement cela n'a rien à voir avec la réalité, mais que cela peut manifestement induire en erreur. Comme les membres le savent, le Timor oriental a exercé son droit à l'autodétermination il y a 13 ans, lorsque la population de la province a choisi de vivre unie avec ses frères d'Indonésie, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux principes VI, VIII et IX de la résolution 1541 (XV). En fait, ces sept dernières années, y compris cette année, la question ne figurait pas à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. S'il en a été ainsi, c'est parce que les Etats Membres ont mieux compris le passé historique de décolonisation du territoire.

Néanmoins, l'Indonésie et le Portugal sont convenus qu'en principe, une délégation du Parlement portugais ferait une visite au Timor oriental. Les conditions et modalités de cette visite ont été l'objet de discussions entre les représentants de l'Indonésie et du Portugal. Dans ce contexte, le Secrétaire général exprime dans son rapport sa confiance dans la progression constante des entretiens en cours. Ma délégation vous assure de sa coopération pour faciliter cette visite, ce qui nous permettra d'avoir des informations objectives et de première main sur la situation actuelle et les conditions qui prévalent dans la province.

Comme par le passé, nous avons encore été la cible d'allégations dépourvues de fondement et de justification concernant la situation des droits de l'homme. Qu'il

M. Sutresna (Indonésie)

me suffise de dire qu'il n'y a aucune violation des droits de l'homme, lesquels sont garantis par la procédure judiciaire qui convient. Outre l'importante présence de nombreuses organisations humanitaires internationales, de multiples visites continuent d'être organisées dans la province par des journalistes, des délégations parlementaires, des personnalités et autres.

Enfin, ma délégation est d'accord avec le Portugal pour entamer de sérieux entretiens de fond dans un climat de bonne foi, marqué par la souplesse, pour poursuivre les efforts en vue de trouver une solution. Mais pour cela, il faudrait un minimum de confiance mutuelle et plus de circonspection et de réalisme de la part du Portugal au sein de l'Organisation des Nations Unies comme dans d'autres instances.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Il est malheureux que je doive exercer mon premier droit de réponse à la suite d'une déclaration faite aujourd'hui par le représentant de Cuba.

Il est encore plus malheureux que l'esprit de coopération et de conciliation, qui régnait en ces lieux depuis le premier coup de marteau du Président marquant l'ouverture de la quarante-quatrième session, ait été oublié par Cuba.

Les propos sujets à caution et les contrevérités du Ministre des affaires étrangères de Cuba ne tromperont personne. A l'évidence, Cuba essaie de détourner l'attention des échecs et lacunes de son propre régime de répression qui, au bout de 30 ans, n'a toujours pas satisfait les aspirations du peuple cubain aux droits de l'homme et aux libertés fondamentaux dont jouit maintenant une large majorité de ses voisins.

Aujourd'hui, le Ministre cubain des affaires étrangères, en prenant la défense du régime illégal de Panama, a accusé les Etats-Unis d'essayer de créer un climat favorable à la rupture des Traités du canal de Panama. Dans ses propos pour défendre le régime de Panama, le Ministre Malmierca montre clairement le mépris de Cuba pour des élections libres, les libertés fondamentales et la démocratie et ne mérite pas d'autres commentaires. Mon gouvernement a l'intention de se conformer pleinement aux dispositions des traités du canal de Panama. Nous espérons sincèrement rendre le contrôle du canal à un gouvernement du Panama légitime et démocratiquement élu à l'échéance prévue dans les traités.

Le Ministre Malmierca a aussi critiqué les efforts que fait mon gouvernement pour promouvoir la paix et la démocratie au Nicaragua. Notre appui aux Accords d'Esquipulas, de Tersoro et de Tela est fondamental à cet égard.

M. Pickering (Etats-Unis)

Si Cuba désire sincèrement promouvoir la paix dans la région, il peut parfaitement le faire en cessant ses livraisons d'armes au Nicaragua et aux guérillas salvadoriennes et en encourageant ses alliés sandinistes et panaméens à se joindre à la vague de démocratie et de liberté qu'est en train de connaître la région.

Les contrevérités énoncées par Cuba à propos de Porto Rico ne peuvent pas non plus rester sans réponse. Les liens qui unissent aujourd'hui le peuple de Porto Rico aux Etats-Unis sont la résultante d'un acte libre d'autodétermination du peuple de Porto Rico : le référendum de 1952 sur la constitution créant un statut de commonwealth. Le peuple de Porto Rico jouit d'élections libres et justes tous les quatre ans, un droit dont ne bénéficient toujours pas les infortunés citoyens de Cuba. Une fois encore, le Congrès américain, avec l'appui du Gouvernement, examine la législation en vue d'un prochain référendum d'autodétermination pour le peuple de Porto Rico, assorti de choix clairs relatifs à l'indépendance, au statut d'Etat ou à celui de commonwealth. Reconnaisant que le peuple de Porto Rico jouit déjà d'une pleine autonomie, l'Assemblée a retiré Porto Rico de la liste des territoires non encore autonomes, en 1953. L'Assemblée générale elle-même a décidé que Porto Rico n'est pas une question sur laquelle les Nations Unies doivent revenir, en repoussant à plusieurs reprises les demandes formulées par Cuba pour inscrire cette question, la tentative la plus récente remontant à 1982.

Le représentant de Cuba a consacré une grande partie de son intervention aux attaques contre la politique de mon gouvernement. J'espère que la délégation de Cuba reconsidérera sérieusement son approche à l'égard des Nations Unies et le sens de sa participation à cet organe. Le monde est bien en train de changer, comme nous l'avons entendu, de toutes parts ici-même. Désormais, le moment est venu pour Cuba de commencer à reconnaître les principes fondamentaux des Nations Unies et de la Charte des Nations Unies. Il est temps pour Cuba de renoncer aux contrevérités fallacieuses, à la propagande et à la démagogie et de s'associer au nouvel esprit de coopération et de liberté qui désormais imprime la nouvelle pensée qui se fait jour à travers le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La parole est au représentant de Cuba.

M. MORENO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : A la fin du siècle dernier, José Martí, héros national de Cuba, a dit nettement que tous ses efforts pour garantir l'indépendance de notre pays avaient pour objectif d'éviter que les Etats-Unis ne s'emparent de Cuba et ne cherchent, avec cet atout supplémentaire, à étendre leur empire à d'autres terres d'Amérique latine. Depuis lors, les esprits les plus brillants de notre continent n'ont cessé de mettre en garde contre des visées hégémonistes des Etats-Unis.

Pendant la deuxième moitié du XIXe siècle et au cours de ce siècle, les relations entre les Etats-Unis et Cuba ont pris une tournure différente. Au début, des forces influentes aux Etats-Unis n'ont cessé de préconiser l'intégration de Cuba aux Etats-Unis, et des groupes militaires ont même été organisés en vue de cette annexion afin de priver le peuple cubain de ses aspirations à l'indépendance. Ainsi, avec l'amendement Platt, que les Etats-Unis ont ajouté en annexe à la première constitution d'un Cuba déjà officiellement indépendant, et avec l'influence qu'ils ont exercée sur les gouvernements successifs de Cuba, les Etats-Unis ont fait du néo-colonialisme une constante dans les relations entre Cuba et les Etats-Unis, une situation qui s'est prolongée jusqu'au 1er janvier 1959, date à laquelle Cuba, porté par le triomphe d'une révolution libératrice, a recouvré sa véritable indépendance et le pouvoir du peuple est devenu la loi fondamentale de la révolution cubaine.

Dès lors, l'empire n'ayant pu faire de Cuba une colonie ni préserver son pouvoir néocolonial a été en proie à une hystérie permanente. Les gouvernements successifs des Etats-Unis, comme l'a souligné ce matin le Ministre des affaires étrangères de Cuba, ont mené une politique d'agression qui, à quelques nuances près, n'a pas changé aujourd'hui, l'objectif étant de faire plier la nation cubaine et la contraindre à se soumettre aux desseins de l'empire américain.

Nous ne tenons pas à revenir en détail sur les événements qui ont marqué cette période, car la communauté internationale les connaît parfaitement. Nous souhaitons simplement que nos collègues aux Nations Unies y réfléchissent et en tirent leurs propres conclusions.

Peut-on dire que c'est Cuba qui, depuis 1960, a imposé un blocus illégal et brutal à l'encontre des Etats-Unis sur les plans économique, politique et social? Est-ce Cuba qui, pendant des années, a encouragé l'agression et la subversion sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique? Peut-on dire que c'est Cuba qui a

M. Moreno (Cuba)

favorisé la mise en place de moyens de propagande dirigés contre les Etats-Unis, par le biais d'une presse écrite et parlée aux visées subversives? Peut-on dire que c'est Cuba qui, en violation des principes élémentaires du droit international, a créé une station de télévision dont les programmes sont hostiles aux Etats-Unis? Est-ce Cuba qui, en violation de la volonté du peuple américain, possède toujours une base militaire sur le territoire américain? Est-ce Cuba qui engage des manoeuvres militaires menaçantes contre les Etats-Unis et qui, jour après jour, semaine après semaine, viole l'espace aérien de ce pays, le plaçant dans une situation de provocation permanente? Peut-on dire que c'est Cuba qui possède des bases militaires partout dans le monde et cherche à imposer sa volonté à la communauté internationale? Est-ce Cuba qui cherche à imposer à des Etats indépendants et souverains ses vues en matière de politique nationale et internationale?

Il est bien évident que tout ce que je viens d'évoquer ne s'applique pas à la politique étrangère de Cuba, mais plutôt à la politique étrangère du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Ces considérations étant faites, j'aimerais revenir sur les accusations formulées ici même par le représentant des Etats-Unis. Tout d'abord, Cuba estime - et je pense que tout Etat souverain digne de ce nom doit y souscrire - que dans le cas de la République de Panama, la non-ingérence dans les affaires intérieures est la condition sine qua non du règlement de ce problème. Nombre d'Etats et d'organisations internationales ont jugé que la non-ingérence dans les affaires intérieures de la République du Panama constitue la base même du règlement des problèmes auquel ce pays frère d'Amérique latine est confronté.

M. Moreno (Cuba)

Dans le cas de Porto Rico, nous estimons que les principes adoptés par le Comité des 24 il y a à peine quelques mois sont très clairs. Il ne fait aucun doute que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies s'applique directement à Porto Rico, en tant que territoire colonial et les dispositions adoptées par l'Assemblée générale doivent être appliquées également dans le cas de la nation portoricaine.

On ne peut, sous aucun prétexte, accuser Cuba de s'opposer à la tendance internationale à la détente politique et militaire. Bien au contraire, Cuba, qui poursuit une politique de paix, de détente, de solution des conflits grâce à des moyens pacifiques et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, a accusé aujourd'hui, comme il l'accuse encore, le Gouvernement des Etats-Unis de faire obstacle à l'amélioration des relations entre les Etats, à l'amélioration des relations entre les peuples et de l'aptitude des peuples à résoudre leurs divergences dans la paix, grâce à l'action politique, sans menace, sans coercition, sans recours à la force, et surtout sans craindre une domination quelconque.

Ce sont là des symptômes de notre époque, et nous estimons que le Gouvernement des Etats-Unis ignore systématiquement les normes établies, et qu'il doit remédier à cette situation fin que nous puissions indiquer clairement que ce gouvernement approuve les tendances de notre époque qui favorisent la solution des conflits par des moyens pacifiques et politiques, et ce, avec l'assentiment de la communauté internationale tout entière.

M. REINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à faire quelques brèves remarques à propos de l'intervention que vient de faire le représentant de l'Indonésie dans l'exercice de son droit de réponse à la déclaration faite aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères du Portugal.

L'on ne saurait accepter l'affirmation selon laquelle le Timor oriental n'est plus une question de décolonisation, puisque l'Organisation n'a jamais reconnu que le droit à l'autodétermination y était exercé sous une forme valable. Il suffit de rappeler que le Timor oriental est toujours considéré par les Nations Unies comme un territoire non autonome sous administration portugaise, au titre du Chapitre XI de la Charte, et qu'en conséquence cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur la décolonisation.

M. Reino (Portugal)

En ce qui concerne la détérioration de la situation des droits de l'homme au Timor oriental, j'appelle une fois encore l'attention des délégations sur la résolution adoptée le 31 août par une sous-commission de la Commission des droits de l'homme, qui se passe d'explications.

Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer notre profond attachement aux débats qui se tiennent sous les auspices du Secrétaire général et notre volonté de jouer notre rôle afin de contribuer à leur succès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Observateur de la Palestine a demandé l'autorisation de répondre à une déclaration faite par l'un des orateurs au débat général. Je lui donne la parole conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974 et à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988, et notamment compte tenu de la décision prise par le Président de l'Assemblée générale lors de la trente et unième session et du précédent créé dans un contexte analogue lors des sessions suivantes de l'Assemblée générale.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Dans son intervention, le représentant d'Israël a invité la population arabo-palestinienne à mettre un terme à tout acte de terrorisme et de violence. Je suis convaincu qu'il faisait allusion en particulier à l'intifada glorieuse et noble de notre peuple, qui a été déclenchée le 9 décembre 1987 pour manifester contre la poursuite de l'occupation illégale et le déni des droits de l'homme, y compris le droit à la vie; plus de 700 personnes ont été victimes des atrocités commises par la puissance occupante, Israël.

Je tiens ces propos au moment où j'honore la mémoire des héros du ghetto de Varsovie. Mais il y a néanmoins une différence : les dirigeants sionistes du ghetto de Varsovie ont trahi les leurs. Le Parti Irgun Svai Leumi et le Parti Herut, qui font partie du Gouvernement actuel d'Israël, ont lancé un appel à la collaboration avec Hitler contre les Alliés. Nous voulons rendre hommage au soulèvement des Juifs du ghetto de Varsovie, mais nous aurions souhaité qu'il suscite une réaction plus appropriée. Nous nous souvenons également que des réfugiés, et des survivants des camps de réfugiés et d'extermination en Europe, se sont vu refuser l'entrée non seulement en Palestine mais également aux Etats-Unis et dans d'autres pays qui sont représentés ici.

Le représentant d'Israël a lancé un appel à la communauté internationale en ces termes : "Nous invitons toutes les nations à soutenir l'effort de paix d'Israël". Je tiens à rappeler au représentant d'Israël qu'au mois de décembre

M. Terzi (Palestine)

dernier, l'Assemblée générale adoptait, par un vote presque unanime, un programme et des principes en vue d'instaurer une paix globale au Moyen-Orient. J'aurais simplement souhaité que les Etats-Unis et Israël, qui ont voté contre, répondent à l'appel lancé par les Nations Unies en faveur d'une paix globale et non seulement à ce que les Israéliens appellent leur initiative de paix qui n'a rien à voir avec la paix mais qui a seulement pour but de légitimer la poursuite de leur occupation de notre patrie et le refus d'octroyer ses droits à notre peuple, notamment et principalement son droit à vivre en paix dans son propre pays.

La séance est levée à 18 h 30.

